

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.
DECEMBRE 1774.

SECONDE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

M

In-douze.

Mémoires du Sr. Jean Macky, contenant principalement les caractères de la Cour d'Angleterre sous les regnes de Guillaume III. & d'Anne I.

La Haye.

Mémoires du Duc de Villars, Pair de France, &c.
3 vol. *La Haye.*

Mémoires du Duc de Navailles & de la Valette,
Pair & Maréchal de France.

Mémoires de la guerre navale, depuis l'an 1688
jusqu'à la fin de 1697, par Mr. Burchet. *La
Haye.*

Mémoires de tout ce qui s'est passé de plus con-
sidérable sur mer, durant la guerre avec la Fran-
ce, par le même. *Amsterdam.*

Mémoires de Trévoux, nombre de mois ou par-
ties, séparément.

Menechmes, Comédie, par Mr. Regnard. *Bruxelles.*

Métamorphoses d'Ovide, avec des remarques &
des explications historiques, par Mr. l'Abbé
Banier, 3 vol. fig. *Amsterdam.*

Méthode pour apprendre facilement l'histoire Ro-
maine. *Geneve.*

Le Procès verbal de ce qui s'est passé au Lit de
Justice, tenu par le Roi à Paris, le Samedi 12
Novembre 1774, suivi des Edits publiés &
enregistrés, le Roi tenant son Lit de Justice &c.
Pièce intéressante qui fait époque, en un vol.
in-8°. de 8 feüilles, à 17 sols de france, broché,
qu'on débitera ici dans peu.



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

DECEMBRE 1774.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Panégryrique de St. Louis, prononcé le 25
Août 1774, en présence de l'Académie
françoise, par Mr. l'Abbé Fauchet. A Paris
chez Dorez, Libraire, rue St. Jacques.*

IL n'y a peut-être jamais eu de Pané-
gyrique de Roi plus souvent répété que
celui de St. Louis ; la piété des François
envers ce grand Roi a fondé des chaires
qui depuis tant de siècles ne cessent de reten-
tir de ses louanges : celles des autres Saints ne
se font guère entendre que dans les Eglises ;
celles de St. Louis remplissent les Académies
& les Cours. A un sujet manié tant de fois

& montré sous tant de faces différentes, Mr. Fauchet a su donner une manière nouvelle ; les maximes d'une sage Philosophie alliées au langage de la Religion , les beautés simples & modestes de la vertu étalées par l'emphase d'une éloquence imposante & fière , forment un mélange qui étonne & qui plaît. S'il y a quelques endroits où l'Orateur paroît se prêter un peu trop à la mode dominante en réprochant ou en exaltant ce qui est du beau ton de condamner ou d'admirer , il y en a d'autres où il s'éloigne des préjugés reçus & établit des vérités , dont il semble qu'aujourd'hui on n'ose plus soutenir les droits. C'est ainsi que Mr. Fauchet entreprend la défense des Croisades qu'un si grand nombre d'écrivains s'attachent à montrer comme des expéditions extravagantes, ou injustes. " Comment comprendre , dit-il , ces foibles apologistes de saint Louis , qui , après avoir exalté les vertus & l'économie de son gouvernement , croiant qu'il a failli dans l'entreprise de ses guerres , veulent encore lui conserver les honneurs de la sagesse ? Orateurs chrétiens , n'excusez pas ce qui seroit sans excuse. Si Louis IX , emporté à des expéditions injustes , a commis par préjugé , deux cents mille meurtres , cessez son éloge , taisez-vous même sur ses vertus , tant de flots de sang les ont effacées . . . Dans cette supposition , Louis n'est ni un Saint , ni un sage , ni un homme , ce n'est qu'un

„ Héros fur qui la raifon doit gémir & la
 „ Religion verfer des larmes. „

L'Orateur dit à ce fujet que la conquête de la Terre-Sainte n'étoit que le motif apparent des Croifades ; le motif véritable , felon lui , étoit la crainte bien fondée , de voir l'Europe entière devenir la proie de ces fiers Sarrafins , dont les conquêtes la menaçoient de toutes parts. Quand les Huns , les Alains , les Goths , les Vandales vinrent fondre fur nos contrées , eut-on blâmé une ligue des Européens , pour repouffer dans le Nord ces Peuples destructeurs ? Il réfute toutes les objections. On reproche aux Croifades la dépopulation de la France , & il fait voir qu'un fiècle après faint Loüis , les feuls Domaines du Roi comprenoient près de vingt millions d'habitants (a) , ce qui forme maintenant toute la population du Roïaume. De plus , les émigrations d'une populace effrénée , qui fuivit , par fanatisme , les Princes que le devoir & la piété armoient contre les dépopulateurs du monde , purgerent l'Europe d'une foule immense de fcélérats : quel avantage d'ailleurs , d'avoir tourné contre de véritables ennemis , la fureur guerrière des Seigneurs de ce tems , qui plutôt que de refter inactive , fe portoit contre des citoiens ! &c.

(a) C'est une erreur , fans doute , mais il reſte toujours vrai que les Croifades n'ont pas dépeuplé le Royaume.

Les malheurs de St. Louis paroissent aux hommes du siècle un nuage répandu sur la vertu & la gloire de ce pieux Monarque ; Mr. Fauchet en fait une preuve de sa sainteté , telle qu'ils sont en effet selon les dogmes & l'esprit de la Religion. “ *Qu'avoit fait le plus digne & le plus saint des Rois , pour être ainsi traité par son Dieu , s'écrie Innocent IV ? O Pontife ! répond l'Orateur , ce qu'il avoit fait ? Vous le dites vous-même. Il étoit le plus saint & le plus digne des Rois ; c'est un beau titre pour souffrir avec gloire. A qui le Ciel réservera-t-il donc les dernières épreuves de la vertu ? à des lâches qui tombent plus bas que le malheur ? ou à une ame intrépide qui s'élevant par la Religion au-dessus des forces naturelles, s'approche de la nature divine, par un ferme attachement à la justice ?* „

En parlant des avantages du Christianisme sur la Religion naturelle : “ Celle-ci, dit-il, pourra rendre l'homme bon & juste , jusqu'à ces limites étroites que comporte la foiblesse de l'humanité ; mais cet assemblage de grandeur & de sagesse, de douceur & de force, de bienfaisance & d'héroïsme la surpasse. La nature n'est pas plus forte que la nature ; & quand un homme la surmonte , il paroît plus grand qu'elle ; c'est nécessairement Dieu qui l'élève & l'expose en témoignage à l'Univers. „

En choisissant ces passages nous ne prétendons point diminuer le prix des autres , &

moins encore persuader qu'ils sont tous d'une exactitude & d'une sagesse égales. A force de vouloir dire des choses nouvelles & écrire originalement on s'expose à dire des puérités , & à se perdre dans les nuës , selon l'expression d'Horace , tandis qu'on eût pu voyager commodément & honorablement sur la terre. C'est ce qui est arrivé à Mr. Fauchet en disserter sur l'alliance des grandes passions avec la sagesse ; il dit que depuis l'établissement du Christianisme il n'y a que quatre hommes en qui Dieu ait fait éclater cette merveille : Théodose, Charlemagne, Alfred & Louis IX. On sent combien cette division est arbitraire & injurieuse à un très-grand nombre de vrais Héros, assurément égaux à Alfred. Nous connoissons aussi quelques Lecteurs qui ne seront pas contents du passage suivant , & qui malgré toutes les bonnes intentions & les explications de l'Orateur s'obstineroient à dire : *Corrige, fodes*. En parlant des preuves par l'eau, le fer, le feu &c. il s'élève contre l'absurdité de tels miracles. “ Mais en voici un, dit-il, qu'il convient à la Philosophie d'adopter. Un Roi pieux trouve des Peuples dont les usages fanatiques sont érigés en loix Le saint homme qui ne fait point de prodiges sensibles, qui refuse même d'en voir, dit à cette populace ignorante & enivrée de prestiges : *Laissez-là vos miracles, & revenez à la raison* : ce sage est écouté. Les témoignages humains sont substitués à

*Dum vitæ
humum, nu
bes & inania
captat. a. p*

ceux qu'on croïoit célestes. „ Il faut se garder non-seulement des sentimens , mais encore du langage des Incrédules. A moins qu'on ne soit extrêmement attentif & qu'on n'isole , pour ainsi dire , sa manière d'écrire & de s'exprimer pour ne point imiter celle des hommes à la mode , on prend le ton des Philosophes , lors même qu'on combat leurs paradoxes , & alors l'on devient en quelque façon semblable à cet animal monstrueux , dont parle l'Ecriture , qui avoit la tête de l'agneau , mais qui parloit comme le dragon (b).

(b) *Habebat cornua duo similia agni , & loquebatur sicut draco. Apoc. 13.*

Requête des Filles de Salency , à la Reine , au sujet de la contestation qui s'est élevée , entre le Seigneur & les habitants de cette Paroisse , relativement à la fête de la Rose : par Mr. Blin de Sainmore. 1774.

Nous avons parlé de la Rosière de Salency dans notre Journal d'Oct. I. part. p. 427. Le procès que le Seigneur du village a suscité aux habitants pour être le seul arbitre de la Rose , alarme toutes les prétendantes. Elles prévoient que si le Seigneur l'emporte , la gloire des Rosières recevra un grand échec , & que tôt - ou - tard la Rose sera adjudée à la fille la moins

sage. Pour prévenir ce malheur elles s'adressent à la Reine dont elles implorent la protection. — Cette pièce contient les plus beaux tableaux de la vie champêtre & n'est point indigne d'être mise à côté de cet admirable endroit de Virgile : *O fortunatos nimium &c* ; ceux qui aiment la simplicité & l'innocence des mœurs, la liront avec un vrai plaisir.

De nos hamaux Déesse tutélaire ,
 Vous qui joignez , habile en l'art de plaire ,
 L'éclat piquant des graces de la Cour
 Au cœur naïf d'une simple Bergère ;
 Vous, des François , l'espérance & l'amour ,
 Que Vienne pleure & que Paris adore ,
 Protégez-nous , Salency vous implore.
 Du ravisseur de nos antiques droits ,
 Auguste Reine , accourez nous défendre.
 Pourriez-vous bien être sourde à nos voix ?
 Vous aimez tant à voir fleurir les Loix ,
 Et votre cœur est si bon & si tendre !
 Du haut du Trône ou le Ciel aujourd'hui
 A vos côtés fait asseoir la Justice ,
 Daignez nous tendre une main protectrice :
 L'honneur du sexe en doit être l'appui.

On dit qu'on voit dans l'enceinte des Villes
 Des amis faux , des concurrens jaloux ,
 D'illustres noms cachant des ames viles ,
 Des Fils ingrats , d'infidèles Epoux ;
 L'intérêt seul unissant les familles ,
 Aux pieds du fort l'innocent abattu ,
 Et pour de l'or , des Meres sans vertu
 Aux corrupteurs livrant leurs propres filles.
 De ces malheurs Salency préservé ,
 Loin des Cités goûte une paix profonde ;
 Et sous nos toits le Ciel a conservé
 Les premiers dons que sa main fit au monde.
 Vous le savez : la paix mene au bonheur.
 A Salency jamais rien ne l'altère :

C'est en ces lieux qu'exilés de la terre
Sont retirés la Franchise & l'Honneur.
Un champ fécond, la santé, la droiture
Sont les seuls biens estimés parmi nous.
La fille apporte à son heureux-époux
L'honneur pour dot & quinze ans pour parure.
Les nœuds d'Hymen resserrés par l'amour
Nous font chérir le tendre nom de Mere.
L'enfant se plaît à nourrir son vieux Pere
Pour que son fils le nourrisse à son tour.
Fille, on ne veut que mériter la Rose,
Epouse, on songe à respecter sa foi.
On bénit Dieu ; gaîment on paye au Roi,
Sur les moissons, le tribut qu'il impose ;
Et le Dimanche, à l'ombre des ormeaux,
Le plaisir seul animant la cadence,
Au son du fifre on folâtre & l'on danse.
Le lendemain on retourne aux travaux.
Quand on s'occupe, on craint peu l'indigence.
Et c'est ainsi que loin du bruit des Cours,
De la faveur les vagues incertaines
De nos destins ne troublent point le cours,
Et que nos nuits & nos paisibles jours
Coulent plus purs que l'onde des fontaines.

Riches si vains, & vous, Grands fastueux,
Dans vos Palais vous ne pouvez comprendre
Que sous le chaume on vive plus heureux.
C'est un secret & l'on peut vous l'apprendre.
Vous saurez donc qu'à Noyon, sous Clovis;
Par son exemple instruisant le fidèle,
Le bon Médard, des Pasteurs le modèle,
En digne Apôtre, en Saint vivoit jadis.
Un vain blason n'ornoit point son carrosse.
Sur le tissu de ses humbles habits
N'ondoyoient point la moire & le tabis.
Dans un vieux chêne on façonnoit sa croûte.
A tout l'éclat des pompes de la Cour
Il préféreroit, tranquille & solitaire,
De Salency le champêtre séjour.
De nos Ayeux il fut le tendre Pere,
De leurs enfans il est encor l'Amour.
Ce saint Pasteur vouloit que chaque année
Celle de nous dont le cœur ingénu,

Plus tendrement eût chéri la vertu,
Fût en public de roses couronnée.
Le Ciel bénit sa pieuse ferveur.
D'un commun choix Agnès fut la première
Qui mérita l'heureux nom de Rosière ;
Et dans Agnès Médard eut la douceur
De couronner une sainte & sa sœur.
Selon la loi que ce Prelat impose
Dans Salency toujours depuis ce temps
Lorsque l'été va suivre le printems, (*)
A la plus sage on a donné la Rose.
Pour l'obtenir il faut la mériter.
On ne connoit la faveur ni la brigue.
A sa rivale on fait la disputer
Par la sagesse & jamais par l'intrigue.
Jadis aux Cieux, la fable au moins le dit,
La pomme d'or échut à la plus belle ;
Mais n'étant point de la troupe immortelle,
A la plus sage une Rose suffit.
Nous le savons, ce prix est peu de chose :
Mais qu'à nos yeux l'objet en est flatteur !
Et si chez nous la sagesse & l'honneur
Vivent encor : ce prix seul en est cause.

Mais de la fête annonçant le retour,
Déjà la cloche & déjà le tambour,
De tous côtés appelle un peuple immense.
On se rassemble, on part, & le Clergé
Vêtu de lin, dans un profond silence
marche à pas lents, en deux files rangé.
Le Curé suit, & la jeune Rosière
En habits blancs, en longs cheveux épars,
N'osant lever sa timide paupière,
Par sa pudeur charme tous les regards.
A ses côtes douze Vierges légères
Lui disputant de sagesse & d'appas,
En jupon blanc, en corset de Bergeres,
Ornent sa gloire & ne l'effacent pas.
Dans le Château la Rosière introduite
De son Seigneur reçoit les compliments,
Et de sa main au Temple reconduite

(*) Le 10 Juin, jour de St. Médard.

Marche en triomphe au son des instruments.
Au sein du chœur que la foule environne,
Pour cette Reine un trône est préparé;
Elle s'y place & des mains du Curé
Reçoit enfin l'encens & la Couronne.
Chacun se livre aux mouvements divers
Que dans son cœur cette pompe fait naître.
L'une est jalouse & craint de le paroître.
De cris joyeux l'autre frappe les airs.
La jeune Lise à l'œil vif, au pied lesté
Sans jalousie & non pas sans regrets
Voit triompher sa rivale modeste,
Pleure un instant & se console après;
A sa vertu, l'avenir moins funeste
Fait espérer un plus heureux succès.
D'un air content Eglé voit à sa fille
Donner le prix qu'elle obtint autrefois.
Le jeune Alain admire en tapinois
Dans la Rosière innocente & gentille,
Cette beauté dont son cœur a fait choix;
Et le vieillard courbé sur sa béquille
Sourit de joie, en voyant sa famille,
De la vertu chérir encor les loix.
Dieu! quelle trace au fond d'un cœur honnête
N'imprime point ce spectacle brillant!
Plus d'une fois Genlis & Chabillant
De leur présence ont embelli la fête.
Ce Roi puissant (*) que servit Richelieu
Fit en son nom couronner l'innocence.
L'anneau d'argent avec le ruban bleu
Est l'heureux fruit de sa munificence,
Et Morfontaine (**) attire dans ce lieu
Y signala sa noble bienfaisance.

(*) Louis XIII envoya une bague d'argent & son cordon bleu à la Rosière, & la fit couronner en son nom par le Marquis de Gordes, Capitaine de ses Gardes.

(**) Mr. Le Pelletier de Morfontaine, Intendant de Soissons, en passant par Salency, voulut faire les honneurs de la fête de la Rose. Il assura pour dot, à la Rosière qu'il couronna, 120

Après l'accueil consolant & flatteur
 Dont un Roi juste honore notre zèle,
 Nous nous flattions, espoir trop enchanteur!
 Que tous les ans plus brillante & plus belle
 Refleuriroit une Rose nouvelle,
 Et que des vents le souffle destructeur
 Respecteroit sa fraîcheur éternelle.
 Mais tout à coup assiégeant ce climat,
 Un aiglon veut en ternir l'éclat.
 Oui, c'en est fait : oui, déjà sur nos têtes
 De ce Hameau l'insensible Seigneur
 Lui qui devoit de nos paisibles fêtes
 Être à jamais le zélé défenseur,
 De tous côtés attire les tempêtes,
 Et va changer en triste obscurité
 De ce jour pur la brillante clarté.
 Dieu ! verrons nous cette Rose fidelle
 Dont la vertu formoit tous ses atours,
 Entre ses mains se faner pour toujours ?
 S'il est ainsi, tout périt avec elle ;
 Hélas ! pour nous, il n'est plus de beaux jours.
 Pour la soustraire à ses brigues profanes,
 Il nous faut donc, dans l'excès de nos maux,
 Abandonnant nos champs & nos cabanes,
 Aller gémir aux pieds des Tribunaux !
 Eh ! contre lui qui pourra nous défendre ?
 De la chicane ignorant les détours,
 La vertu simple est facile à surprendre.
 C'est la Colombe aux griffes des Vautours.
 Mais écartons cette image terrible.
 Le juste Ciel pour calmer nos douleurs
 Mit sur le Trône une Reine sensible
 Qui sans pitié ne verra point nos pleurs.

O de Louis Compagne aimable & chère !
 Vous dont l'esprit & la grace légère
 De ses destins embelliront le cours ;
 Vous qu'un vieillard, l'an passé, dans Achère,

Livres de rente, laquelle somme, après sa mort,
 fera réversible sur la tête de toutes les Rosières
 qui en doivent jouir, chacune pendant une
 année.

Vit en pleurant ressusciter ses jours ;
 Sur nous aussi jetez des yeux de Mere ;
 Nous implorons , Reine , votre secours.
 Votre beauté mérite un Epoux tendre ;
 A votre cœur un Empire étoit dû.
 L'Etre Suprême a sur vous répandu
 Tous les présents que l'homme en ôse attendre.
 Il n'est qu'un bien ou vous puissiez prétendre :
 Mais si par fois du pauvre des hameaux
 Le Ciel n'a pas rejeté la prière ,
 Il pourroit bien en finissant nos maux ,
 D'un beau Dauphin vous rendre bientôt Mere ,
 Et réunir dans ce Prince chéri
 Le sang de Charles (*) & le sang de Henri (**).
 De Salency tel est le vœu sincère.
 Et si jamais propice à nos cantons ,
 Vous visitez les bords que l'Oise arrose ,
 Pour tous trésors nous n'avons qu'une Rose ,
 Avec un cœur, nous vous les offrirons.

(*) Charles Quint.

(**) Henri IV.

Pallas Reise, &c. ou *Voïage de Mr.
 Pallàs &c.*

SECOND EXTRAIT.

A Quinze werstes de Catharinenbourg
 sont les huttes de Béresow pour les
 mines d'or répandues à l'entour , dont on
 donne ici une description intéressante. Elles
 rendent annuellement 5 à 7 puds (200 à
 280 livres) d'une poudre d'or pur. Les seu-
 les huttes de Newjansk fournissent annuel-
 lement jusqu'à 200,000 puds (huit millions

de livres) de barres de fer , fans compter une multitude prodigieuse de toutes sortes de ferrailles ; mais ce fer ne passe pas pour le meilleur de la Sibérie. On ne trouve pas un seul chêne dans toute cette contrée ; mais cette espèce d'arbre est remplacée par celle des bouleaux champêtres , dont le bois est dur & se laisse travailler pour toutes sortes de menuiserie ; celui qu'on nomme en particulier *Waldbircke* , quand il est bien sec , n'est en rien inférieur au chêne. On fait de très-beaux ouvrages laqués à Newjanskoi-Sawond ; & Mr. Pallas décrit exactement ce travail. Dans une des tanneries qui sont le long de la Nischnaja Bynga , on emploie pour tanner , l'écorce des faules , & l'écorce brune intérieure des bouleaux. Quant à l'écorce blanche intérieure des mêmes arbres , on en tire l'huile de bouleau , la plus pure d'une odeur très-forte , dont on se sert aussi par préférence pour assouplir les cuirs. Dans ces tanneries , l'usage commun des Russes est de ne coudre jamais ensemble que deux peaux , poil contre poil. Les huttes des mines de fer de Demidow , dont l'arrangement est admirable , situées sur le Tschemoi-Istok , (la Mer Noire) tirent leur excellent métal des mines magnifiques qui sont dans le voisinage. De ces huttes & de quelques autres qui sont aux environs , sortent annuellement de fer en barres , ou travaillé au-delà de 2,800,000 puds (11,200,000 livres) dont la plus grande partie sort de l'Empire. C'est au-tour de la hutte de Hufchwa en

Sibérie qu'on a pour la première fois entrepris de labourer les terres ; ce qui a parfaitement bien réussi.

Comme quelques filles Grecques mâchent du mastic pour affermir leurs dents , quelques Wagules mâchent pareillement de la gomme de mélèse pour la même fin. Dans la hutte de Wasiliero sur la Tura on fond du métal , dont le meilleur rend par quintal 5. jusqu'à $6\frac{1}{4}$ lots d'argent , & 24 livres de cuivre ; le long de la même Tura , un Wagul a découvert depuis peu d'années une précieuse mine de cuivre , dont Mr. Pallas exalte la beauté. Chemin faisant , il a rencontré des castors , & s'est assuré par ses propres yeux de tout ce qu'on dit de leur industrie en fait d'architecture. Il a trouvé aussi des pierres d'aiman , de sept livres , & même une de 40 qui soutenoit cinq fois son poids. Il n'existe point dans le monde d'aussi beau spath rouge de plomb que celui des mines d'or de Bérésow ; auquel Mr. Pallas en a rencontré de fort approchant , & en grande quantité , dans d'autres districts de la Sibérie.

Les curieux liront avec plaisir ce qu'on trouve ici sur les dents & les os d'éléphants , trouvés récemment dans une couple de fossés marécageux , dont Mr. Pallas croit que le fond est une terre marine argilleuse. Il faut encore faire attention à ce qui est dit du commerce qu'on fait dans le Gouvernement d'Orembourg avec les caravannes de Taschkent dans la Bucharie , à Troitakaja-Krapost , sur le fleuve Ui. On auroit peine

à croire que la mollesse & la dissolution pussent être poussées au point où elles le sont chez les Cosaques Kirgis-Nomades. On s'attend que les Philosophes les placeront au premier jour à côté des habitans d'Otaïti pour donner aux Européens des leçons de sagesse, de vertu & de bonheur.

Nous laissons au Lecteur le soin de suivre Mr. Pallas dans le reste de sa route, qui est semée par-tout de particularités très-propres à réveiller l'attention. En finissant cet extrait, nous reviendrons seulement à la Nation des Baschkires, qui y a souvent été nommée. D'où vient-elle ? C'est ce qu'on ne sauroit déterminer avec certitude. Tatishschew a prétendu que c'étoient des descendans des anciens Bulgares, & qu'ils avoient reçu des Tartares leur langue avec la Religion Mahométane. Mais Mr. Pallas dit que, si les Baschkires descendent réellement des anciens habitans du Mont Ural, & que, comme le croient des Historiens modernes, ils soient en affinité avec la Nation Hongroise, il est bien surprenant que leurs liaisons avec les Tartares aient détruit jusqu'aux moindres vestiges de leur ancienne langue, & encore plus qu'ils ressemblerent tout-à-fait aux Tartares par les traits de leur visage, & par la couleur de leurs cheveux, quoiqu'ils n'aient pourtant jamais changé, ni leur domicile, ni leur genre de vie.

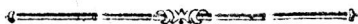
Il ajoute, par rapport aux Wogoules du village de Pulkna en Sibérie, sur la Tura, qu'ils vivent uniquement du produit de la

II. Part.

Y y

V. notre
Journal de
Sept. II.
part. p. 326.

chasse, & que d'ailleurs ils ont des ressemblances exactes avec les Russes pour leurs demeures, pour leurs habillements & leur façon de vivre ; qu'avec cela, ils sont devenus Chrétiens Grecs, & qu'ils parlent déjà plus la langue Russe que la leur propre. Dans un autre endroit, il y a des Wogoules qui vivent principalement de la chasse aux élans. Ces Wogoules en général sont de petite stature ; ils ont un air efféminé, & à la réserve de la blancheur de leur peau, ils ont beaucoup de l'air des Kalmouques, & , comme eux , peu de barbe qui leur vient tard. Au reste , on voit ici que la Horde mintoïenne des Cosaques-Kirgis se révolta contre la Russie dès l'an 1769 , qu'il y eut des hostilités en 1770 , sans aucune apparence de pacification dans cette année. Il n'est donc pas surprenant qu'en 1771, ils n'aient mis aucun obstacle à la retraite des Kalmouques , qui traversoient leurs contrées pour abandonner la Russie.



Idylles, par Mr. Berquin &c.

SECOND EXTRAIT.

LES PETITS ENFANTS.

MYRTIL & CHLOÉ.

Le jeune enfant Myrtil, un jour dans la prairie,
 Trouva sa jeune sœur. La jonquille & le tin
 Se mêloient, sous ses doigts, à l'épine fleurie,
 Et des pleurs cependant s'échappoient sur son sein.

Ah ! te voilà, Chloé, lui dit son frere !
 Pour qui viens-tu former ces guirlandes de fleurs ?
 Mais qu'as-tu donc ? qui fait couler tes
 pleurs ?
 Tu penfes, je le vois, à notre pauvre pere.

C H L O É.

Hélas ! Myrtil, son mal le tourmente fi fort !
 Il s'agite, il fe frappe.

M Y R T I L.

Il appelle la mort.
 Moi qu'il ne vit jamais fans me sourire ,
 J'ai voulu l'embrasser ; ma sœur, dans son délire,
 Il m'a rejetté de fes bras,
 Il ne me connoît plus : & fans ma mere, hélas !
 Je crois qu'il alloit me maudire.

C H L O É.

O Ciel ! un fi bon pere ! il jouoit avec moi,
 Lorsque ce mal cruel vint attaquer fa vie.
 J'étois fur fes genoux : d'une voix affoiblie,
 Ma fille, me dit-il, ma fille, leve-toi ;
 Je me sens mal, très-mal. Une sueur soudaine
 Couvrit son visage, il pâlit ;
 Il me remit à terre ; & foible, fans haleine,
 Malgré tous mes secours, il eut bien de la peine
 A trainer ses pas vers son lit.

M Y R T I L.

Mon pere, hélas ! du mal qui te dévore
 Te verrons-nous long-tems souffrir ?
 A peine ai-je sept ans, je suis bien jeune encore ;
 Mais si tu meurs, je veux aussi mourir.

Y y 2

C H L O É.

Non, il ne mourra point, mon frere, je t'assûre :
 Nos parents, mille fois, nous ont dit que les Dieux
 Aimoient les vœux d'une ame pure.
 A Pan, Dieu des Bergers, je vais porter mes
 vœux,
 Je lui porte ces fleurs. Oûi, d'un regard propice
 Il verra son autel embelli par ma main;
 Et vois-tu là mon cher petit ferin ?
 Je veux encore au Dieu l'offrir en sacrifice.

M Y R T I L.

Attends-moi donc, ma sœur, je reviens à l'inf-
 tant :
 Je vais des plus beaux fruits remplir ma panne-
 tière;
 Et le petit lapin, que m'a donné ma mere,
 Je-veux aussi l'immoler au Dieu Pan.
 Il courut, & bientôt il revint auprès d'elle.
 Tous deux alors, en se donnant la main,
 Tournent leurs pas vers le côteau prochain.
 Ils y trouvent le Dieu sous la voûte éternelle
 D'un vaste & ténébreux sapin.
 Là s'étant prosternés aux pieds de sa statuë,
 Ils adressent au Dieu leur prière ingénue.

C H L O É.

O Pan ! nous t'implorons, daigne nous secourir :
 Toi qui fais tout, tu fais que notre pere
 Est, depuis bien des jours, en danger de mourir.
 Je n'ai pas, Dieu puissant, de grands dons à te
 faire,
 Ces fleurs sont tout mon bien, je viens te les
 offrir.
 Vois, à tes pieds, je pose ma guirlande.

J'aurois voulu, si j'eusse été plus grande,
 En couronner ton front, en orner tes cheveux;
 Mais je n'y puis atteindre. Accepte cette offran-
 de,
 Et rends, Dieu des Bergers, rends un pere à nos
 vœux.

M Y R T I L.

Qu'avons-nous fait, hélas! pour te déplaire?
 Car en frappant notre malheureux pere,
 Je le vois bien, c'est nous que tu punis.
 Pour t'appaïser, ô Pan! je t'apporte ces fruits;
 Laisse à nos vœux défarmer ta colère.
 Tout ce que nous avons, nous le tenons de toi.
 Je t'aurois immolé ma chèvre la plus belle;
 Mais elle est plus forte que moi.
 Quand je ferai plus grand, je t'en donne ma foi,
 Je t'en offrirai deux à la saison nouvelle.

C H L O É.

Tiens, voici mon oiseau. Vois, pour me conso-
 ler,
 Les tendres amitiés qu'il s'empresse à me faire;
 Sur mon cou, sur mon sein, regarde-le voler.
 Et bien, je vais.... je vais te l'immoler,
 Pour que tu sauves notre pere.

M Y R T I L.

Tourne aussi tes regards sur mon petit lapin.
 Vois, je l'appelle, il vient. Il croit qu'à l'ordi-
 naire,
 Je voudrois lui donner à manger dans ma main;
 Mais non, je vais te l'immoler soudain.
 Pour que te sauves notre pere.
 Ses petits bras tremblants l'alloient déjà saisir,

Sa sœur l'imitoit en silence ;

Lorsqu'une voix : " Aux vœux de l'innocence ,

Les Dieux se laissent attendre .

Non , ils n'exigent point ces cruels sacrifices ,

Gardez , mes chers amis , ce qui fait vos délices ;

Votre pere n'est plus en danger de mourir . ,

La santé , dès ce jour fut renduë à Pélage .

Sauvé par ses enfants , ce jour même avec eux ,

Au Dieu conservateur il courut rendre hommage .

Il vit ses petits-fils peupler son héritage ,

Et de ses petits - fils vit encor les neveux .

DANS notre dernier Journal , pag. 639 , nous avons montré quelque difficulté de croire que l'Auteur des *trois Siècles* l'étoit aussi du nouveau *Dictionnaire historique* . Nous venons de lire une de ses lettres à l'Auteur de l'*Année littéraire* , qui sert à éclaircir cette matière : en voici un extrait qui nous a paru intéressant .

A propos du Journal helvétique , permettez , Monsieur , que je réponde à un autre objet qui me regarde . On a inséré dans ce Journal (eh ! où n'insère-t-on pas ; eh ! que n'insère-t-on pas contre moi !) une lettre , dans laquelle on me reproche deux petits contes , imprimés dans les Etrennes du Parnasse de 1772 ; & l'on s'efforce d'en tirer des armes victorieuses , en les mettant en opposition avec la vivacité de mes censures contre les talens corrupteurs . Quand j'aurois fait ces deux contes , taxés de galanterie & de liber-

tinage, au moins mon zèle à proscrire dans les trois Siècles les ouvrages licencieux, pourroit-il être regardé comme l'effet d'un repentir sans exemple parmi tant d'auteurs obscènes que nous avons aujourd'hui. Mais j'ai une meilleure raison à apporter ; ces deux contes n'ont jamais été de moi. On m'avoit déjà rendu le service de me les attribuer, dès la première apparition de mon dernier ouvrage. Je me plaignis aussi-tôt de cette indignité ; & sur mes plaintes le rédacteur de l'almanach imprima dans son premier recueil, p. 124, la note suivante, que l'auteur de la lettre auroit pu connoître aussi-bien que les deux contes. “ Nous croïons devoir
 „ avertir nos Lecteurs que Mr. l'Abbé Sa-
 „ batier n'est point l'Auteur de deux pièces
 „ de vers inférées sous son nom dans le
 „ recueil de l'année précédente, l'une inti-
 „ tulée : *La Dame fidèle*, & l'autre : *La Fille*
 „ *perdue & retrouvée*. Ces deux contes, qui
 „ lui ont été attribués par erreur, sont de
 „ Mr. C***, Avocat à la Cour des Aides
 „ de Montpellier. ”

Que penserez-vous, Monsieur, de la noble activité qui s'épuise à me susciter sans cesse de nouvelles accusations ? Il y a long-tems qu'elle enrichit mes observations, sans effleurer ma patience. Mais le trait dont je vous parle n'est rien en comparaison de celui-ci : Imprimez, disoit dernièrement à un Libraire de Bruxelles un des plus dévoués serviteurs de la Philosophie, imprimez, sous le nom de l'Abbé Sabatier, un recueil des Poësies

les plus libertines , & dont les auteurs sont inconnus. Ce recueil sera débité , je vous jure , dans toutes les Sociétés ; vous vengerez , par-là , les Philosophes qu'il a maltraités ; vous décrierez , sans retour , la cause qu'il défend. Il désavouera l'ouvrage ; mais , avant que le livre soit parvenu à sa connoissance (*) , il aura produit son effet. *La proposition ne fit pas rougir le Philosophe qui la faisoit ; mais elle fit horreur au Libraire à qui elle étoit faite , & qui me l'a répétée.*

Après cela , Monsieur , à quoi ne dois-je pas m'attendre ? Des imaginations aussi heureuses s'arrêteront-elles dans le cours de leurs dignes inventions ? Aussi je ne désespère pas que quelque jour on ne m'impute , avec bien plus de vraisemblance ; d'autres nouvelles productions ; par exemple , l'Eloge historique de l'Abbé Bazin , l'Apologie du Systême de la nature , ou l'Oraison funèbre de la Philosophie. J'ai l'honneur d'être , &c. A Paris , ce 12 Juin 1774.

(*) Le grand Rousseau a très-bien rendu cette honnête & noble idée :

Quelque grossier qu'un mensonge puisse être ,
Ne craignez rien ; calomniez toujours.
Quand l'accusé confondroit vós discours ,
La plaie est faite , & , quoi qu'il en guérissè ,
On en verra du moins la cicatrice.

Il résulte des observations météorologiques faites à Paris , que pendant les six premiers

mois de la présente année, le vent dominant a été celui du Sud-Ouest; la chaleur moyenne a été de 8 degrés; l'élévation moyenne du mercure, de 17 p. 10 l.; le nombre des jours de pluie, de 89; la quantité de pluie, de 13 p. 10 $\frac{1}{4}$ lig.; de neige, de 5 p. 4 $\frac{1}{4}$ l. & l'évaporation, de 17 pouces, 5 lignes.

Le Pere Cotte de l'Oratoire, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, a observé à Montmorency qu'une mare d'eau, servant d'égout à une fosse de fumier, devient rouge toutes les fois qu'il doit pleuvoir. Le même effet a lieu à l'égard d'un lac assez profond, qui est un peu éloigné de la même Ville, entre Grôlay & Montmagny; on l'appelle dans le Pays le lac de *Marchais*.

L'Académie des Belles-Lettres de Montauban, propose pour le sujet du prix d'éloquence qu'elle doit distribuer en 1775 : *Les mœurs sont le soutien & la gloire des Empires*; conformément à ces paroles de l'Ecriture : *Multitudo Sapientium sanitas est orbis terrarum.* ---- Les ouvrages qui ne seront reçus que jusqu'au premier Juin prochain, passé lequel tems, on n'en admettra plus au concours, doivent être adressés, francs de port, à Mr. l'Abbé Bellet, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

ENIGME.

*Le grand jour n'est pas mon affaire.
 Je ne parois jamais que dans l'obscurité,
 Et cependant sans vanité
 Je ne laisse pas que de plaire.
 Est-il un sort égal au mien?
 Ce qui m'arrive doit surprendre :
 Un homme à qui jamais je n'ai fait que du bien,
 Me prend & sans consulter rien,
 Se met en état de me pendre.*



NOUVELLES POLITIQUES.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (*le 3 Novembre.*) L'onze du mois passé le nouvel Hospodar de la Valachie reçut en plein Divan le *Couça* ou Bonnet d'honneur, & partit encore le même jour pour sa résidence avec une brillante suite. Il avoit fait notifier son élection à tous les Ministres étrangers, qui le firent complimenter ensuite par leurs Interprètes. Le nouveau Grand-Vizir reçoit aussi successivement les complimens de félicitation de ces Ministres. L'Ambassadeur qui avoit été nommé pour Pétersbourg, a reçu ordre de rester ici.

Peu s'en est fallu que notre flotte qui est revenue de la Mer-Noire mouiller dans ce port, n'eût été brûlée par un esclave qui avoit mis le feu au Vaisseau amiral, pour tirer vengeance d'une punition qu'il avoit reçue. Heureusement qu'on s'en apperçut à tems pour arrêter les progrès des flammes. Ce misérable esclave aiant été pris sur le fait, on le pendit sur le champ.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 1 Novembre.*) En vertu de l'Ukase Impérial, qui a été publié

pour le voïage de la Cour à Moscou , elle doit y être suivie par le Synode , les trois Départemens du Sénat dirigent , le Collège de Guerre , celui des affaires étrangères , la Commission pour le Code des Loix & le Collège du commerce. ---- Le Feld-Maréchal Comte Czagar Czernicheff est parti avec son épouse pour son Gouvernement de la Russie-Blanche ou Lithuanienne. ---- On attend avec impatience Pugatschew qu'on emmene en cette Capitale. Il garde un silence morne qui paroît celui du désespoir ; il est observé de trop près , & lié trop étroitement dans une cage de fer , pour pouvoir attenter à sa vie , comme on lui en suppose le dessein ; il a eu celui de se laisser mourir de faim , en refusant avec obstination tous les alimens ; mais on a trouvé le moïen de les lui faire prendre malgré lui. Quelques jours avant qu'on se soit saisi de ce rebelle , il étoit dans une situation affreuse , manquant de vivres , réduit à chercher sa nourriture dans les racines qui croissent dans la campagne ; il venoit de tuer son cheval pour le manger.

L'Impératrice a maintenant des raisons d'Etat pour ne faire partir de sitôt sa grande Ambassade pour Constantinople , & l'Ambassadeur Ottoman doit attendre aussi pour se rendre à Pétersbourg ; ce contre-ordre fait craindre pour la Paix. ---- Quelques Princes Tartares ont fait à la Porte des propositions touchant la Crimée , contraires au dernier Traité de Paix avec la Russie ; mais

on dit que le Gouvernement a rejeté ces ouvertures , dans la ferme résolution de s'en tenir à l'observation inviolable de la foi des Traités. Le Prince Dolgorucki reste avec son Armée près de Précop , jusqu'à ce que les Turcs aient évacué Caffa , après quoi les Troupes occuperont en partie les Villes qui sont assignées aux Russes par le Traité, & en partie les lignes entre le Nieper & le Don.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 21 Novembre.*) Quoique les changemens que l'on fait d'un jour à l'autre au plan du Conseil permanent, puissent faire douter en quelque sorte de sa permanence, on débite pourtant que la Délégation a réglé tout ce qui le concerne, & qu'il consistera en IV. Départemens. Le premier, composé de deux Sénateurs, deux Conseillers, un Secrétaire & un Copiste, seroit revêtu de l'autorité qu'avoient ci-devant les Maréchaux de la Couronne & de Lithuanie. Le 2e. seroit plus spécialement chargé de tout ce qui a rapport à la Police, les Départemens inférieurs ne releveroient que de lui seul. Le 3e. seroit le Collège de la Guerre, dont le pouvoir n'auroit guères d'étendue, puisqu'il a remis tous ses droits aux Grands-Généraux de la République, à condition néanmoins que leurs rapports & tous leurs ordres seront remis, une fois par an, à l'examen, ou revision du Conseil & des Etats du Roïaume. Le 4e.,

à la tête duquel seront les Grands-Chanceliers, est celui des affaires étrangères, & sera composé de deux Sénateurs, deux Conseillers, du Référendaire de la Couronne & de celui de Lithuanie. On parle même d'un cinquième Département, mais tout cet édifice est bâti sur des fondemens si peu solides, que le Public ne prend aucun intérêt à la forme qu'on prétend lui donner.

L'ouvrage de la démarcation des limites Prussiennes a été entamé à Filehn, mais sans grande apparence de succès : Mr. de Hertzberg, Ministre d'Etat de S. M. Prussienne, que ce Monarque avoit nommé son Premier-Commissaire à cet effet, n'ayant pu s'y rendre à cause d'une indisposition, le Général-Major de Lossow a succédé à son titre; Mr. de Cocceji est devenu second Commissaire; & pour troisième Commissaire on leur a adjoint le Sr. de Brenkenhoff, que ses projets, particulièrement celui du canal de Brömberg, ont rendu fameux dans ces quartiers. On espère davantage de s'accommoder avec les Commissaires Autrichiens.

La Diète s'est ouverte le 15 avec de grands éclats; on n'y a rien fait, & Mrs. de la Délégation travaillent à la suspendre encore jusqu'en Avril & même au-delà. ---- On a publié à son de trompe, dans tous les carrefours de la Ville, que la Délégation s'étoit déterminée à réduire les ducats à 16 florins & 3 bons gros, ou deux écus & 19 gros d'Allemagne; & que tous ceux qui donneroient ou prendroient les ducats autrement,

seroient sévèrement punis On croit que cette Ordonnance sera sujette à bien des inconvéniens qu'on auroit dû prévenir par un règlement, car il est à craindre qu'il ne reste plus de ducats dans le Pays. --- Le Procès de Mr. Komorowski, Castellan de Sandeck, contre la famille Potocki, semble devoir être irrévocablement décidé. Par le Décret de la Délégation qui vient d'être publié, le Comte Potocki, Porte-Etendard de la Couronne, est pleinement déchargé de tout soupçon d'avoir contribué à l'enlèvement de son Epouse, née Komorowska, & à son assassinat présumptif; &, quoiqu'il soit certain que cette Dame, que le Comte Potocki avoit d'abord épousée contre le gré de sa famille, & qu'il parut ensuite vouloir abandonner, ait disparu sans qu'on ait jamais pu découvrir son sort, il est cependant imposé à son infortuné pere un éternel silence à ce sujet.

On dit aujourd'hui que la grande Ambassade que la Cour de Russie doit envoyer à la Porte, n'aura lieu qu'au printems prochain; le Prince Repnin qui se trouvoit déjà sur les bords du Danube, a repris la route de Pétersbourg. On ne fait que penser de tous ces changemens. --- Voici quelques détails qu'on a reçu ici de la prise de Pugatschew : le 15 Juillet il fut battu au-dessous de Casan, & le 28 Août près de Pornen par le Lieutenant-Colonel Muhelsohn, & le Major Duven. Dans le second choc Pugatschew échappa avec 100 rebelles, & passa le Wolga à la nage. Le Lieute-

nant-Colonel le fit pourfuivre par un détachement à cheval qui enfin l'environna & se faifit de lui. Si cette relation eft vraie, il n'a donc pas été trahi par les fiens; ce point ne vaut pas la peine d'être éclairci; l'effentiel eft qu'il foit pris, & on ne peut en douter; ce fera à Moscow qu'il fubira le châtiment réfervé aux rebelles & aux brigands; car il a été l'un & l'autre.

La Princeffe époufe du Général de Podolie, Prince Czartoriski, eft accouchée, ces jours derniers, d'un fils, au grand contentement de cette illuftre famille, & l'on peut dire même au contentement de toute la Nation qui voit fe perpétuer ainfi l'ancienne race des Jagellons qui fera toujours chère à la Patrie.

E S P A G N E.

MADRID (*le 7 Novembre.*) La Cour a reçu du Gouverneur de Buenos-ayres des dépêches importantes fur les affaires du Paraguay, relativement au différend furvenu avec le Portugal. On en ignore le contenu; mais on fait qu'elles ont fait l'objet de plusieurs Confeils tenus confécutivement, & l'on présume qu'elles ne peuvent pas être fort favorables, puifqu'il a été donné un ordre de faire marcher au plutôt 300 Dragons qui doivent s'embarquer au Ferrol, où l'on arme en toute diligence 6 Vailfeaux de guerre, deftinés, dit-on, à aller défendre les établiftemens formés par notre Cour fur les Portugais en Amérique.

CADIX (le 30 Oâtobre.) Des lettres de Ceuta , datées du 12 de ce mois , contiennent les particularités suivantes : „ Le 10 au soir il arriva au camp devant cette Place un Secrétaire d'Etat & un Général de l'Empereur de Maroc , qui après avoir rendu aux Espagnols plusieurs esclaves & transfuges , demanderent à s'aboucher avec le Gouverneur de la Place. Celui-ci étant indisposé envoya le Major , à qui les Maures signifient , en lui remettant de la part de l'Empereur leur Maître des paquets pour la Cour , qu'ils avoient reçu ordre de ce Prince de déclarer que la guerre par terre alloit commencer le 12 ; & ils ajouterent qu'aussitôt que nos Troupes légères & notre bétail feroient rentrés , ils feroient en signe de rupture une décharge de leur mousquéterie sur la Place : ce qui fut exécuté. Le Gouverneur instruit de cette nouvelle par le Major , après avoir eu avec lui une longue conférence , dépêcha un Officier de la garnison pour porter en toute diligence à la Cour les paquets remis par les Maures ; & il commanda en même tems à trois Compagnies de réserve de se rendre sur la place d'armes. „

La Cour a expédié des couriers pour les différents ports du Roiaume , avec ordre aux Commandans d'armer le plutôt possible quelques Frégates , afin de porter aux Places sur la côte d'Afrique les secours dont on pourroit y avoir besoin. Ce qu'il y a de plus

plus fingulier dans le procédé du Roi de Maroc, c'est que dans le tems qu'il prétend être sollicité à cette rupture par les Algériens, ainsi qu'il l'annonce dans sa déclaration de guerre (*), des avis de la côte de Barbarie, reçus par la voye de Livourne, portent, que les Régences Barbaresques sont sur le point de conclure entre elles une alliance, pour s'opposer aux insultes de ce Prince, dont l'inquiétude & la mauvaise foi semblent augmenter avec l'âge, & qui menace particulièrement la Régence d'Alger. Il y a des Politiques qui expliquent ce mystère de la manière suivante : Le Portugal est menacé d'une guerre de la part de l'Espagne. L'Angleterre obligée de secourir le Portugal, a engagé le Roi de Maroc à faire une diversion ; on fait, disent-ils, que ces deux Nations sont aujourd'hui très-unies ; (*V. le dern. Journ. p. 657.*) que le Portugal s'est joint à cette union (*ibid. p. 658.*). Les Algériens menacés par l'Angleterre (*V. le J. de Nov. I. part. p. 527.*) doivent naturellement se précautionner contre le Roi de Maroc devenu allié de leur ennemie. Si ces observations ne sont pas vraies, on ne peut leur refuser quelque air de vraisemblance : mais on croit généralement que

(*) Nous donnerons l'ordinaire prochain cette Déclaration de guerre du Roi de Maroc avec la réponse de Sa Majesté Catholique : l'abondance des matières nous oblige à les différer.

716 D E C E M B R E. 1774.

nos différens avec les Portugais seront accommodés à l'amiable.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 29 Octobre.*) Une de nos Frégates arriva ici le 7 de ce mois, ayant à bord l'Ambassadeur que le Roi de Maroc envoie en cette Cour. Ce Ministre débarqua le lendemain, vis-à-vis du Palais de Caza dos Bichos, & fut reçu par le Porteiro da Câmara (Huissier de la Chambre) qui le conduisit dans un carrosse du Roi, à l'Hôtel qu'on lui avoit préparé. Trois Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie étoient sous les armes, & occupoient en bataille tout l'emplacement qui sépare le lieu du débarquement, du logement de l'Ambassadeur. L. M. & la Famille royale virent cette réception, d'un belvédère qui touche à la terrasse de Caza dos Bichos. C'est le premier sujet des Etats de Maroc, qui depuis l'expulsion des Maures, ait paru avec un caractère public, dans cette Capitale.

Le 16 de ce mois, le Nonce Apostolique eut du Roi & de la Reine, une audience particulière, dans laquelle il notifia à L. M. la mort de Clément XIV. En conséquence, le Roi, à commencer d'aujourd'hui, restera enfermé pendant trois jours, & prendra le deuil pour un mois. On va dresser à ce Pontife un Monument par ordre exprès de S. M. — Le 17 le Comte de Fontana,

Ministre plénipotentiaire du Roi de Sardaigne en cette Cour , eut ses premières audiences de L. M. --- On jetta en fonte la Statue équestre du Roi , qui doit être élevée au milieu de la place du commerce. On ne fait pas encore quel a été le succès de cette opération ; mais si elle a réussi , elle fera honneur à l'Artiste Portugais qui s'en est chargé ; d'autant que n'ayant devant les yeux aucun modèle en ce genre , il lui a fallu , pour ainsi dire , deviner les procédés qu'exige une pareille entreprise , & les détails qui en font la suite.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 21 Novembre.) Le Roi ayant chargé Mr. de Balguerie , son Agent à Amsterdam , de travailler à l'abolition mutuelle du droit d'Aubaine , dont l'exercice subsistoit encore entre la Suède & une partie des Provinces-Unies , cette négociation a déjà eu l'effet désiré à l'égard de quelques unes des principales Villes de cette République : & en conséquence la Cour de Justice de cette Capitale vient de publier l'avis suivant.

Nous Jean Baron Rosir , Président de la Cour Royale de Justice de Suède , Commandeur de l'Ordre de l'Etoile-Polaire , &c. &c. Comme le Roi , par son très-gracieux rescrit du 22 Juillet , a fait savoir à la Cour de Justice , que S. M. a conclu avec la Ville d'Amsterdam une Convention , pour abolir réci-

proquement le droit d'Aubaine (Jus detractus) en vertu de laquelle Convention les Sujets de S. M. ne payeront plus aucuns droits pour en pouvoir retirer les successions, qui leur y sont dévolues, soit par testament, soit ab intestat, comme aussi cet usage n'aura plus lieu en Suède à l'égard des habitans d'Amsterdam : à ces causes, & en conséquence des gracieux ordres du Roi, nous en donnons avis par les Présentes, afin que chacun puisse en pareil cas se conformer à la susdite Convention.

De la par de la Cour de Justice.

(Etoit signé)

JEAN ROSIR.

C. H. BERENSCHÖLD. C. LINDEBAUM.

La même Convention a été aussi conclue avec quelques autres Villes de la Hollande, particulièrement avec celle de Leyde.

Treize Membres de la Régence de Gothie, accusés de prévarication, ont paru devant la haute révision de Justice, le Roi séant en son Sénat, pour répondre aux faits & demandes que la partie publique proposeroit à leur charge, Sa Majesté ouvrit la séance par le discours suivant.

Messieurs les Sénateurs du Roïaume de Suède.

Une affaire qui intéresse intimément l'honneur & la conservation de plusieurs de nos Concitoyens & en même tems le bien de toute une Communauté, fait le sujet de cette Assemblée publique. Il s'agit de savoir, si le pouvoir confié par les Loix pour protéger l'innocence & veiller à la sûreté d'un peuple paisible, a été employé à lui nuire.

Quoique le devoir de l'autorité royale m'oblige, comme Chef & Pere de l'Etat, à veiller au bonheur

V. Janv. p.
53. Fev. p.
131. Avril,
p. 275.

& à la sûreté de tous les habitans , il y a cependant une classe de Citoyens , dont l'honneur & la réputation me sont particulièrement confiés. Les charges illustres , dont ils sont revêtus , la portion importante de l'administration des loix , que je leur ai remise entre les mains , unit en quelque façon leur honneur au mien. Ils ne peuvent prévariquer avec impunité , sans le ternir. Ils ne peuvent être injustement accusés , sans que je les protège ; puisse , comme Roi , en vertu de la loi , je suis le protecteur de leur innocence , & en même tems le vengeur des droits du peuple , si les Magistrats abusent du pouvoir que je leur ai confié. Je me dois donc à moi-même , je le dois à la dignité qui leur appartient , d'entreprendre ce jugement. Je dois à mon peuple , que le procès se fasse sans aucun soupçon d'oppression. Je dois à la postérité de lui laisser un grand exemple de justice. Etant Juge moi-même & partageant avec vous les devoirs précieux & rigoureux attachés à cette qualité , je n'ose ni ne puis prévoir l'issue de cette importante affaire : mais je souhaite avec la plus vive ardeur , que cette procédure solennelle soit la dernière , comme elle est la première , sous mon regne ! Elle sera écrite dans les annales de nos jours & marquée comme la preuve sensible d'une époque , flétrie par la tyrannie & par la corruption , une époque où tout étoit possible , où rien n'étoit à l'abri des soupçons , où l'on osoit accuser les personnes les plus illustres , celles même qui par la sainteté du caractère dont elles sont revêtues , paroissoient être au-dessus de tout & à plus forte raison hors de la portée de soupçons aussi humilians.

Après ce discours le Baron Hegard , Secrétaire d'Etat , que le Roi a nommé pour faire les fonctions de Chancelier de justice (Fiscal ou Procureur-Général) en ce procès , a fait la lecture des articles d'accusation , & il a été enjoint aux Magistrats accusés de fournir leurs défenses dans un délai de 22

jours, après lesquels on procédera au jugement définitif.

La Société dite *pro Amico*, établie à Gestle dans la Contrée de Gestrickeland, aiant résolu d'ériger une Colonne en l'honneur de Gustave Vasa, a employé pour cela d'habiles Artistes, qui ont achevé ce Monument. Il sera placé à un mille de la Ville dans le même endroit, où en 1521, ce Libérateur de la Patrie, exhorta les Helsingiens à se joindre à lui pour chasser Christiern, qui avoit assujetti la Suède à son Sceptre de fer. Cette Colonne qui fut achevée le 29 du mois dernier, a été transportée en présence du Capitaine-Provincial, d'un grand nombre de Personnes de qualité, de la Bourgeoisie & d'une foule de paysans rassemblés de toutes parts, dans l'endroit pour lequel elle étoit destinée, ce qui s'est fait avec beaucoup de solennité. Les habitans de Saderham, Ville du voisinage, ont aussi voulu avoir part à cette fête, comme ceux de Gestle, qui est la première Ville qui rendit hommage au Grand Gustave. La Colonne dont il s'agit, est une pierre pyramidale de trois aunes & demie de hauteur, & de trois & trois quarts de largeur sur la base; elle pèse environ 30 schipfonds; le piedestal est d'une pierre graveleuse, un peu plus haute & plus large que la pyramide même, qui est d'une pierre très-dure & très-fine, d'une couleur qui tire sur le bleu, & qui ressemble au porphyre; elle est placée sur une éminence qui est la même, où Gustave I. harangua

ses fidèles Suédois ; on y lit une inscription en lettres d'or , qui revient à ceci. “ C'est
 „ ici que Gustave I. l'an 1521 harangua les
 „ Helfingiens , pour les porter à concourir
 „ avec lui à la délivrance de la Patrie. Cette
 „ époque a été consacrée sous le regne de
 „ son Descendant Gustave III , par ce Mo-
 „ nument , posé en 1774 , par la Société *pro*
 „ *Amico.*

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (le 30 Novembre.) Le 15
 de ce mois on fit à Edimbourg l'élection
 des seize Pairs d'Ecosse pour représenter la
 Pairie de ce Pais-là à la Chambre haute du
 Parlement , & les suffrages se réunirent en
 faveur du Duc de Gordon , des Comtes de
 Cassils , de Strathmore , d'Abercorn , de Gal-
 loway , de London , d'Alhousie , de Breadalban-
 ne , d'Aberdeen , de March , de Marchmont ,
 de Roseberry & de Bute ; & des Lords Stor-
 mont , Irwine & Catheart. Il y eut en cette
 occasion de vifs débats , & plusieurs Seig-
 neurs protestèrent contre cette élection.

Le Lord Clive , qui s'est distingué avan-
 tageusement dans l'Indostan à la tête des
 Troupes du Roi & de la Compagnie des
 Indes , mourut ici avanthier. Ce Général
 jouissoit d'un revenu de 30,000 liv. sterl. à
 prendre sur le provenu des territoires de la
 Compagnie dans l'Inde , en récompense de
 ses services. Ses autres acquisitions jointes à
 ce revenu , lui composoient une recette an-
 nuelle de 50,000 liv. sterl.

La Cour continue de prendre toutes les mesures possibles pour obliger les Américains à se soumettre aux Actes du Parlement. Le 6 Octobre, on embarqua à Québec, à bord de deux Bâtimens de transport, deux Régimens destinés pour Boston, & le 7 de ce mois; un autre Régiment a dû s'embarquer à bord de trois Bâtimens, aiant la même destination. Il a paru dans la Province de Connecticut, une exhortation aux Colonies de mettre sur pied une Armée d'observation, pour ne pas être en défaut vis-à-vis de celle de la Couronne, que l'on renforce continuellement. Celle-ci cependant se tenoit assez tranquille, & n'avoit encore rien entrepris. Il est vrai que le 15 Septembre on a encloué pendant la nuit tout le canon de la batterie septentrionale de Boston. Cette expédition que l'on attribue à 100 Matelots venus en canots des Vaisseaux de guerre, qui sont dans ce Port, équivaloit à celle des prétendus Mohawks, qui ont jetté le thé à la Mer. Ceux-ci en revanche ont mis le feu à une grande quantité de paille destinée à l'usage des Troupes; & l'on ne trouve plus personne qui veuille s'emploier à la construction des baraques, pour les mettre à l'abri des injures de la saison.

La Cour a sollicité & obtenu de la France & de l'Espagne des promesses formelles qu'elles ne s'entremettront point directement ou indirectement dans son démêlé avec les Américains.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 30 Novembre.*) Leurs Maj. Imp. ont déclaré, par une Ordonnance affichée depuis peu, que des raisons d'Etat les obligeoient de continuer encore pour l'année 1775 tous les impôts extraordinaires, & ont enjoint à ceux qui sont préposés pour les percevoir, de faire leur devoir à cet égard.

Le deuxième Régiment de Carabiniers, vacant par la mort du Général Comte d'Althann, a été conféré à Mgr. l'Archiduc François, Grand-Prince de Toscane. Le Comte de Laschi en a la direction, & non la propriété comme quelques gazettes l'ont annoncé.

On mande de nos Provinces Polonoises, que les Juifs qui y étoient établis, les abandonnent en foule & se retirent, pour la plupart, dans les Provinces échues à la Russie, par le Traité de cession, parce qu'ils y jouissent d'une très-grande liberté de conscience & de commerce, & qu'ils n'y paient qu'une taxe très-modique.

Don Spiridion Asprea, né dans l'Isle de Corfou sous la domination de la Sérénissime République de Venise, & issu d'une ancienne famille noble de l'Isle & Roïaume de Candie, Prêtre & Archimandrite, ou Abbé Grec, de l'Abbaïe de Notre-Dame Dikoea, (*la juste*) a fait le 14 de ce mois, à neuf heures du matin, profession de Foi de l'E-

glise Catholique - Romaine dans la petite chapelle de la Cour , en présence de Leurs Majestés & de Leurs Alteſſes roiales. Le Révérend Pere Joſaphat Baſtaſſiſch , Prêtre de l'Ordre de St. Baſile le Grand & Cenſeur des livres , qui a opéré cet heureux changement , a célébré au Maître-Autel de la chapelle de la Cour la ſainte Meſſe , ſuivant le rit & l'uſage de l'Egliſe Grecque orientale , conformément à ce qui eſt preſcrit par la Bulle 33^{ème} émanée du Pape Grégoire XIII , l'an 1575 , & par le Concile de Trente ; & il a en même-tems reçu la profeſſion de Foi de Don Spiridion Aſprea , qui s'eſt réuni à la ſainte Eglife Catholique - Romaine , après avoir reconnu dans les conférences qu'il a eues avec le Pere Baſtaſſiſch , les erreurs des Grecs-défunis ; & après s'être convaincu par des preuves incontestables , & par la Doctrine même des plus anciens Peres de l'Egliſe Grecque , de la vérité de la Doctrine Catholique-Romaine ſur les points de controverſe qui ſubſiſtent entre l'Egliſe orientale Grecque & l'Egliſe occidentale Latine.

BERLIN (le 22 Novembre.) Son Alt. R. la Princeſſe épouſe du Prince de Pruſſe eſt heureuſement accouchée , ſamedi dernier , d'une Princeſſe. Le lendemain Dimanche on a rendu au Ciel de ſolemnelles actions de grâces de cet heureux événement. Le ſoir , il y a eu grande cour & ſouper chez la Reine , qui a reçu à ce ſujet les félicitations ordinaires.

BASLE (le 30 Octobre.) Le 10 du mois

dernier on effuia au bourg d'Altdorff, chef-lieu du Canton d'Uri, un tremblement de terre qui répandit la consternation & l'alarme dans tous les environs. Il y eut le matin trois secouffes, la première à trois heures, la seconde à neuf, & la troisième à onze, qui quoique progressivement plus sensibles, n'occasionnerent aucun dommage. Environ à quatre heures après-midi, le mouvement recommença avec tant de violence que la grande Eglise en souffrit considérablement. Le clocher fut partagé en deux. Le dôme d'une autre Eglise s'ouvrit & tomba. Plusieurs chemins furent dégradés, & quantité d'édifices s'écroulèrent. De tous les principaux bâtimens du bourg, la maison de Ville est celui qui a été le plus endommagé. L'Eglise paroissiale de Stirinxen, qui en est éloignée de deux lieues, a été totalement détruite. Des masses énormes de pierre se sont détachées des montagnes qui regnent le long du lac des quatre Cantons, & tout le pais eût été ravagé s'il fût encore survenu une secousse pareille. Le lendemain environ à minuit on en ressentit une autre, qui à trois heures fut suivie d'une seconde plus forte. On ordonna aussitôt des prières publiques & des processions pour implorer la clémence du Ciel. La terre a continué depuis d'être agitée; & les habitans consternés & remplis d'effroi, se sont retirés dans la campagne, où ils couchent sous des tentes.

I T A L I E.

NAPLES (*le 15 Novembre.*) Le Cardinal notre Archevêque est incommodé de la fièvre depuis quelques jours, ce qui retardera son voyage pour le Conclave. Mr. Vignola, nouveau Résident de Vienne, a eu sa première audience du Marquis Tanucci, premier Ministre, & a été ensuite introduit à celle du Roi. Il y a ici un grand nombre d'étrangers de distinction qui ont été présentés à Leurs Majestés, & parmi lesquels sont le Prince Poniatowski, un Prince de Salm, deux Princes Wolkonski, le Chevalier Antinori & plusieurs Seigneurs Anglois.

Il y a quelque-tems qu'on vola la banque du St. Esprit; un des principaux auteurs de ce vol, est un certain Maximilien Bono, que la crainte de subir le supplice qu'il méritoit a déterminé à fuir; & qui ne se croiant en sûreté dans aucun Etat où il pouvoit être réclamé & livré à la Justice; a pris enfin le parti de se rendre à Tunis, avec sa part du vol, qu'il a eu le secret de rendre la plus considérable, en s'appropriant celle de plusieurs de ses complices. Arrivé à Tunis, il a demandé à prendre le Turban. Des Corsaires qui ne vivent que de brigandages, & qui en font leur métier, ne sont pas délicats sur les profélytes qu'ils font à leur religion. Ils ont fait un mérite à celui-ci de son adresse à s'emparer du bien d'autrui, & ils l'ont reçu avec empressement. L'apôlat

établi à Tunis a regretté sa femme & ses enfants qu'il a laissés à Naples, & il vient d'écrire à cette dernière pour l'engager à le venir joindre avec sa famille. Il lui offre un établissement honnête & toute sa tendresse qu'elle conservera toujours sans partage, s'engageant à la regarder comme sa légitime & unique épouse, & à ne pas user du privilège que lui donne la loi qu'il vient d'embrasser. Ses prières & ses promesses n'ont point séduit sa femme ; elle lui a répondu : *Que son apostasie les sépareroit éternellement, qu'elle resteroit dans sa Patrie, dans le sein de l'Eglise, & qu'elle prieroit sans cesse pour sa conversion.*

FLORENCE (le 17 Novembre.) Son Alt. R. Mad. la Grande-Duchesse étant entrée dans le dernier mois de sa grossesse, on a commencé dans toutes les Eglises des prières publiques, pour obtenir du Ciel son heureuse délivrance. — L'Abbé Grandi, Ex-Jésuite Florentin, est parti pour Vienne, où il doit prêcher l'Avent & le Carême devant Leurs Maj. Imp. & R. Ap. — On apprend de Livourne que les Corfes pensionnés qui s'y trouvoient, ont reçu ordre de se retirer dans l'intérieur des terres. — Les lettres de Madrid annoncent que le Cardinal Solis-Folch, Archevêque de Séville, a reçu ordre de se rendre sans délai au Conclave ; mais que le Cardinal de la Cerda, Patriarche des Indes, s'en est excusé sur ses infirmités.

NICE (le 21 Novembre.) Les lettres de

Corse , en date du 3 , mandent ce qui suit. “ Les châtimens les plus rigoureux n’ont point encore effraïé les mécontents de cette Isle. Il en a paru derechef une troupe dans le voisinage du Niolo , où ils ont surpris depuis peu un Piquet de Troupes françoises , sur lequel ils firent feu & dont ils tuerent quelques hommes ; mais ce Piquet se trouvant soutenu par un autre Corps qui vint fort-à-propos à son secours, ils se mirent conjointement à la poursuite de ces bandits jusques sur les frontières de la Balagna , où il y eut encore un peu de sang répandu de deux côtés ; mais les François sortis vainqueurs de cette affaire , entrèrent dans cette Province , dont ils arrêterent 40 habitans , soupçonnés d’être d’intelligence avec ces malheureux , & de leur avoir fourni des munitions de toute espèce. La dernière révolte du Niolo auroit dû mieux les instruire. Le nommé François-Martin Stephani , de la Piève d’Orezza & un certain Jean-Fiori Mariani , de la Piève de Canale , en furent la victime ; le premier fut condamné à être rompu vif pour avoir surpris la Tour d’Aleria , dans le dessein de la livrer aux rebelles associés ; ce qui fut exécuté le 10 du mois dernier. Quelques jours auparavant , le deuxième avoit été pendu & son corps resta exposé sur le grand chemin pour servir d’exemple aux autres fanatiques , qui se repaissent de chimères. „

GENES (le 20 Novembre.) Sur l’avis que le Cardinal de Solis venoit par terre

d'Espagne à Antibes , le Gouvernement a donné ordre d'armer une de ses Galères pour l'y aller recevoir , & le conduire à Leriti & plus outre , selon le bon plaisir de Son Eminence. Des lettres de Madrid mandent que le Roi Catholique avoit résolu , à l'exemple du Roi Très-Fidèle , d'augmenter les droits sur certaines marchandises , venant de Portugal.

ROME (le 20 Novembre.) On attend ici l'Electeur Palatin ; & le Marquis Antici , son Ministre , fait tous les préparatifs pour la réception de ce Prince , qui logera à son Hôtel. Le Roi de Pologne a envoyé ici un courrier avec des lettres pour le Sacré-Colége , & deux riches tabatières d'or pour le Cardinal Jean-François Albani , Protecteur de cette Couronne , ainsi qu'une troisième pour le Marquis Antici , qui est aussi son Ministre en cette Cour.

Nous avons dit dans le dernier Journal , que les Cardinaux délégués pour les affaires des Jésuites prétendoient , que le Bref facultatif , qui leur avoit été donné à ce sujet par le défunt Pape , devoit subsister dans toute sa force pour la suite : le Sacré-Colége ayant nommé les Cardinaux Fantuzzi & de Simoni pour lui faire rapport de cette affaire , vient de décider , après les avoir entendus , que ce Bref avoit perdu sa force par la mort du Pontife qui l'avoit rendu.

Il y a trois Partis dans le Conclave , dont , après la-venue de toutes les Eminences qu'on attend encore , l'on compte les

forces de la manière suivante : le Parti des Cours 17 à 18 voix ; celui du Cardinal Jean-François Albani 16 voix ; & celui du Cardinal Charles Rezzonico , composé du reste , qui peut faire 7 à 9 voix. Entre les Cardinaux protégés par les Cours , on nomme les Cardinaux Visconti , Boschi , Orfini.

On voit circuler dans cette Capitale une pièce satyrique en 120 strophes , intitulée : *Il Sermone di St. Pietro*. L'indiscrétion avec laquelle elle est écrite , a engagé le Gouvernement à en rechercher l'Auteur pour le punir sévèrement , y étant sur-tout excité par quelques Ministres étrangers intéressés à la gloire du feu Pontife. --- L'Abbé Buontempi , Ex-Frere-Mineur , est revenu de la Villegiature de Monte-Porzio : comme on l'accuse d'avoir profité de la vente des biens jésuitiques , le Sacré-Collège a ordonné qu'en attendant des informations ultérieures , l'effet de ces ventes restât suspendu.

F R A N C E.

PARIS (le 4 Décembre.) Le Procès-Verbal du Lit de Justice , qui vient d'être imprimé , contient d'abord la disposition , le rang & la place de tous ceux qui y ont été présens. Outre les Princes , Freres du Roi , & les Princes du Sang , on voit que les Seigneurs qui y ont assisté sont l'Evêque-Comte de Châlons , Pair-Ecclésiastique , & le Maréchal de Clermont-Tonnerre , venu avec

avec le Roi ; les Ducs d'Uzès , de la Trémouille , de Richelieu , de Fronzac , de Rohan-Chabot , de Grammont , de Tresmes , de Noailles , d'Aumont , de Bethune-Chaumont , de St. Cloud (Archevêque de Paris) , de Rohan-Rohan , de Villars-Brancas , de Nevers , de Biron , de la Vallière , d'Aiguillon , de Fleury , de Duras , de Praslin , de la Rochefoucault , Pairs Laïcs ; le Duc de Bouillon , Grand-Chambellan ; le Prince de Lambesc , Grand-Ecuyer ; le Prince de Tingry , le Duc d'Ayen , le Prince de Beauvau , le Duc de Villeroy , Capitaines des Gardes du Corps ; le Duc de Coë , Capitaine des Cent-Suisses ; Mr. de Boulainvilliers , Prévôt de Paris ; ensuite Mr. de Miromesnil , Garde des Sceaux , accompagné de neuf Conseillers d'Etat , de Mr. Turgot , Contrôleur-Général des Finances , & de cinq Maîtres des Requêtes ; de plus les cinq Secrétaires d'Etat , six Chevaliers de l'Ordre , six Gouverneurs & sept Lieutenans-Généraux de Provinces , &c. Les places occupées ordinairement par les Présidens de la Cour , par les Conseillers de la Grand'-Chambre , par les Présidens & Conseillers des Enquêtes & Requêtes & les autres Officiers de la Cour , étoient demeurées vacantes , à l'exception de celle de Mr. Gilbert , Greffier en chef , auquel Sa Maj. avoit fait donner ordre de se trouver au Palais , à l'effet de faire les fonctions de cette charge.

Le Roi s'étant assis & couvert , Mr. le Garde des Sceaux a dit , par son ordre , que Sa

Majesté commandoit que l'on prit séance ; après quoi le Roi, aiant ôté & remis son chapeau , a dit :

Messieurs, je vous ai assemblés pour vous dire, que j'ai pris la résolution de rétablir dans leurs fonctions les anciens Membres de mon Parlement. Ce bienfait est une preuve de ma tendresse pour mes Sujets ; mais je ne perds point de vûe, que leur tranquillité & leur bonheur exigent , que je conserve mon autorité dans toute sa plénitude. Vous connoîtrez plus amplement ma volonté, par ce que vous dira mon Garde des Sceaux.

Mr. le Garde des Sceaux étant ensuite monté vers le Roi, agenouillé à ses pieds, & descendu, remis à sa place, assis & couvert, a dit :

M E S S I E U R S ,

“ Sa Majesté donne dans ce moment une marque éclatante de sa bonté ; mais Elle ne perd point de vue que la Justice doit en régler les effets. „

„ Les circonstances fâcheuses dans lesquelles s'étoit trouvé le Roi son Ayeul, de glorieuse mémoire , avoit malheureusement rendu nécessaires les mesures que ce Monarque avoit prises pour assurer à ses Peuples l'administration de la Justice, sans aucune interruption. „

„ Les anciens Officiers du Parlement , privés pendant long-tems de la confiance du Roi , ont sans doute réfléchi sur la nature de leurs devoirs, & sur l'obligation dans laquelle sont les Magistrats de régler leur conduite sur les Loix ; de modérer les transports de leur zèle (quelque pur qu'il soit) afin qu'il ne puisse jamais les égarer ; & de donner à tous les Sujets de Sa Majesté l'exemple de la soumission la plus parfaite. „

„ C'est dans cette confiance que le Roi donne aujourd'hui un libre cours aux effets de la bienfaisance qui lui est naturelle. „

„ Le nombre des Offices du Parlement seroit trop considérable, si le Roi, en rappelant les anciens Membres de cette Cour à leurs fonctions, n'avoit subsister les Offices nouvellement créés.

Pour cette considération, Sa Majesté a pris la résolution de supprimer tous les Offices créés dans le Parlement par l'Edit du mois d'Avril 1771. „

„ Mais en supprimant ces Offices, l'intention du Roi n'est pas de laisser sans état des Magistrats qui ont donné au feu Roi des preuves de leur soumission à ses volontés, & de leur zèle pour le bien de son service; Sa Majesté veut au contraire qu'ils reçoivent en ce jour le témoignage de la justice qu'Elle rend à l'utilité de leurs services. „

„ Le Roi Louis XII par d'importantes considérations avoit créé le Grand Conseil. En 1771 des motifs de nécessité avoient engagé le feu Roi à le supprimer. Sa Majesté a résolu de rétablir ce Tribunal; & comme une grande partie des Magistrats qui le composoient font au nombre des Titulaires des Offices nouvellement créés dans le Parlement que le Roi supprime aujourd'hui, Sa Majesté les rappelle à leurs premières fonctions, & leur associe ceux qui avoient partagé avec eux les soins de l'administration de la Justice dans le Parlement. „

„ L'étendue des Etats soumis à la domination du Roi, ayant mis les Rois prédécesseurs de Sa Majesté dans l'obligation d'établir plusieurs Parlements dans les différentes Provinces du Royaume, la multitude immense des affaires leur avoit fait sentir la nécessité d'établir des Tribunaux pour juger en leurs noms & sans appel certaines matières relatives à la répartition des subsides & à la conservation des finances; ils avoient aussi confié à ces Tribunaux établis sous le nom de Cour des Aides, le soin d'empêcher que l'on ne donnât atteinte à la perception des droits du Roi, & que les Préposés à cette perception n'abusassent de l'autorité royale pour vexer les particuliers. „

„ Le rétablissement des anciens Magistrats du Parlement & du Grand-Conseil entraîne, par une conséquence nécessaire, celui de la Cour des Aides de Paris & de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand. Toutes ces Cours établies dans

leur état primitif, rendent absolument inutile l'existence des Conseils Supérieurs dans l'ancien ressort du Parlement de Paris, & dans les Provinces qui y ont été ajoutées en 1771, & relativement auxquelles le Roi a pareillement résolu de rétablir l'ordre judiciaire tel qu'il étoit auparavant, à la réserve de quelques changemens utiles au bien de ses Sujets. „

„ Mais la justice & la bonté du Roi ne lui permettent pas d'abandonner les Officiers qui depuis 1771 ont rendu la justice en son nom dans ces Tribunaux; Sa Majesté en leur conservant les privilèges attachés aux Offices dont ils ont été privés par les circonstances, se propose de répandre sur eux d'autres bienfaits. L'intention du Roi est donc de rétablir le Parlement, le Grand-Conseil, la Cour des Aydes de Paris, celle de Clermont-Ferrand, & tous les Officiers attachés à ces Cours, & de rendre au Barreau, trop négligé, son ancienne Constitution, afin que le Public puisse en retirer les mêmes avantages. „

„ Le Roi ayant observé que chacun de ses Parlements a un ressort considérable, & qu'il est souvent très-onéreux à ceux de ses Sujets qui sont dans le cas de recourir à sa Justice Souveraine, de se déplacer à grands frais pour l'obtenir, sur des contestations dont l'objet, quoiqu'important pour eux, est d'une valeur que ces faux frais peuvent égaler & quelquefois surpasser, Sa Majesté a résolu d'augmenter le pouvoir des Présidiaux. „

„ Sa Majesté a pareillement observé que tous les malheurs dont Elle veut que la mémoire soit ensevelie pour jamais, n'ont eu d'autre source que la négligence dans l'observation des anciennes Ordonnances; en conséquence Elle a formé la résolution de rassembler dans une même Loi les principales dispositions de celles des Rois ses prédécesseurs, concernant la discipline intérieure des Cours & les enregistrements: d'y ajouter des articles nécessaires pour suppléer à ce qui avoit été omis dans les anciennes Ordonnances, & pour remédier aux inconvéniens que

les rédacteurs de ces Loix anciennes n'avoient pas pu prévoir. „

Telles sont, Messieurs, les volontés du Roi. Sa Majesté a voulu les expliquer avant de rappeler auprès d'Elle les anciens Officiers de son Parlement. Les intérêts du Roi & ceux de ses Sujets sont les mêmes, & ne peuvent ni ne doivent jamais être séparés ; c'est une vérité dont vous êtes pénétrés. „

Le Garde des Sceaux aiant cessé de parler, le Roi a dit :

MESSIEURS,

„ Je suis assuré de votre attachement & de votre zèle pour donner à tous mes Sujets l'exemple de la soumission. „

Après quoi le Roi a ordonné au Grand-Maitre des Cérémonies d'aller chercher à la Chambre de Saint-Louis les anciens Membres du Parlement. Ces Magistrats sont en conséquence entrés dans la Grand'Chambre, & Sa Majesté a dit :

MESSIEURS,

Le Roi, mon très-honoré Seigneur & Aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité & l'obligation de rendre la justice à ses Sujets exigeoient de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter : sentez le prix de mes bontés, & ne les oubliez jamais.

Vous entendrez la lecture d'une Ordonnance, dont les dispositions sont prises dans la lettre & dans l'esprit de celles de mes Prédécesseurs. Je ne souffrirai jamais qu'il y soit porté la moindre atteinte. Mon autorité, le bien de la Justice, le bonheur & la tranquillité de mes Peuples exigent également qu'elles soient observées. Je veux enlever dans l'oubli tout ce qui s'est passé. Je verrais avec le plus grand mécontentement des divisions intestines troubler le bon ordre & la tranquillité que je veux faire regner dans mon Parlement. Ne vous occupez que du soin de remplir vos fonc-

tions & mes vues pour le bonheur de mes Sujets qui sera toujours mon unique objet.

Ensuite, le Roi aiant ordonné, qu'attendu les circonstances, le Sr. Hue de Miromesnil fit en ce moment les fonctions de Chancelier; le Sr. Séguier, celles d'Avocat-Général; le Sr. Joly de Fleury, celles de Procureur-Général; le Sr. Barentin, celles d'Avocat-Général, & le Sr. d'Aligre, celles de Premier-Président du Parlement, chacun a pris, par ordre du Roi, sa place accoutumée: après quoi, on a fait la lecture des Edits, les portes ouvertes.

Le Premier-Président aiant obtenu du Roi la permission de parler, a fait un discours qui montre beaucoup de zèle pour la gloire de son Corps, & après qu'il eût achevé, Mr. Segulier, Avocat-Général, commença le sien. Il débute par l'éloge dû aux vertus du jeune Monarque, & venant ensuite au rétablissement des anciens Magistrats, il s'exprime de la sorte.

„ Enfin ils sont arrivés ces jours heureux, ces jours que nous avions annoncés à votre auguste Prédécesseur, où la vérité des principes se feroit reconnoître & dissiperoit tous les nuages, ces jours sans doute marqués au fond de son cœur, qu'une mort inopinée a prévenus, & que le Ciel réservoir à son auguste Petit-Fils; ils sont arrivés: & si l'ame des Souverains est encore sensible, après le trépas, au bonheur des Peuples qu'ils ont gouvernés, ce Prince qui a été si long-tems l'objet de notre amour, voit ce moment avec complaisance, que cédant au mouvement de votre cœur, encore plus qu'aux vœux de tous les Ordres de l'Etat, Votre Majesté vient rétablir dans ses fonctions ce Corps antique, honoré depuis son établissement de la confiance des Rois vos illustres Ancêtres & que les services les plus éclatans

ont toujours fait regarder comme un des plus fermes soutiens de la Monarchie. „

„ Qu'il est flatteur pour nous, Sire, de nous retrouver au milieu de la Cour des Pairs! Qu'il est consolant de pouvoir encore élever la voix en présence de Votre Majesté, & de n'avoir à faire usage de notre ministère que pour *concourir avec Elle à réintégrer dans leurs Offices des Magistrats qui ont paru coupables, parce qu'ils n'ont pas voulu consentir à leur déshonneur, qui ont été traités en criminels, parce que l'intrigue & l'ambition avoient intérêt de calomnier leur attachement aux Loix anciennes!*

„ O moment véritablement heureux, né du sein même de nos malheurs! Ce fut avec toute l'amertume du désespoir que nous nous vîmes réduits à la cruelle nécessité d'abdiquer les fonctions honorables qui nous avoient été confiées; c'est avec la joie la plus vive que nous nous trouvons rappelés à ce ministère, unique objet de nos vœux; & la confiance dont Votre Majesté nous honore, nous donnera de nouvelles forces pour recommencer avec plus de zèle des fonctions si long-tems suspendues. „

„ Nous croirions, Sire, manquer à cette confiance, si dans le moment même où elle semble exiger le témoignage public de notre reconnaissance & l'expression de nos véritables sentimens, nous paroissions douter des principes qui ont pu déterminer & qui consacrent à jamais une révolution si désirée. „

„ L'appareil éclatant & la pompe que Votre Majesté a voulu mettre à cette auguste cérémonie, ne peuvent qu'ajouter une nouvelle sanction à la loi immuable de la propriété & à la loi politique de l'inamovibilité des Offices. La première est fondée sur le consentement unanime de tous les Etats, la seconde a toujours été reconnue par vos augustes Prédécesseurs. „

„ Quelles atteintes néanmoins n'a-t-on pas essayé de porter à des loix aussi essentielles à la tranquillité publique? Ne pouvons-nous pas dire qu'on a voulu en quelque sorte les anéantir par la suppression

des Tribunaux, la dispersion des Magistrats & la confiscation de leurs Offices? „

„ Les motifs les plus puissans ont été employés auprès du Roi, pour justifier l'usage qu'on se permettoit de faire de son autorité. C'est toujours sous l'apparence du bien général, qu'on lui a fait envisager un changement qu'il n'a adopté qu'avec la répugnance la plus forte, & en faisant violence à la bonté de son cœur. „

„ Ce n'est pas la première tentative de cette nature dont l'Histoire nous a conservé le souvenir. Les événemens politiques se succèdent & se ressemblent, les mêmes prétextes serviront toujours de motif aux mêmes révolutions; mais quelques avantages qu'on se soit promis de ces fortes d'innovations, l'intérêt public, l'équité de nos Souverains & l'amour du bien général ont toujours ramené la constitution du Parlement à son ancien état. L'illusion de la nouveauté n'a pas tardé à disparaître, & l'autorité elle-même a reconnu combien il étoit important d'affermir des principes déjà trop ébranlés par les différentes secousses que les vicissitudes de l'administration leur ont fait éprouver. „

„ L'Edit que Votre Majesté fait publier aujourd'hui, fera loi désormais dans toute la postérité. C'est pour elle seule qu'un Législateur travaille. Les difficultés du moment, les inconvénients passagers n'ont rien qui l'arrête; il embrasse l'universalité des tems. Il ne lui suffit pas de remédier aux abus qui le frappent, l'expérience du passé l'engage à étendre ses vues sur l'avenir; il répand sur son siècle des bienfaits qui fructifieront dans un autre âge. En un mot, ce n'est pas pour la seule durée de la vie d'un Souverain que la destinée de ses Etats lui est confiée, il doit aspirer à régner avec les loix, même dans les siècles où il n'existera plus que par le souvenir de sa sagesse & de ses vertus. „

„ Votre Majesté peut se promettre ce double avantage; l'Europe entière applaudira à un monument de sagesse qui consacre la possession publique que Votre Majesté vient prendre du Trône de ses Ancêtres. Tous vos Sujets déjà se félici-

tent à l'envi avec une joie mêlée de tendresse ; ils regardent comme un bienfait le rétablissement des Tribunaux qu'ils osoient espérer de votre justice ; & les éloges que l'amour & la reconnaissance vont prodiguer à Votre Majesté , répétés d'un bout de la France à l'autre , & perpétués d'âge en âge , retentiront jusques dans la postérité la plus reculée. „

Les Gens du Roi aiant ensuite requis l'enregistrement de l'Edit, il y a été procédé par ordre de Sa Majesté , & successivement à celui des autres Réglements indiqués ci-devant ; après quoi, le Roi a dit :

Vous venez d'entendre mes volontés ; jattends de votre zèle pour le bien public , & de votre attachement aux vrais principes de la Monarchie , que vous vous conformerez exactement à ce que je viens de vous prescrire : comptez sur mes bontés & sur ma protection tant que vous remplirez dignement vos fonctions , & que vous ne tenterez pas de franchir les bornes du pouvoir qui vous est confié.

Forcés de nous restreindre à l'égard des Edits, nous rapporterons seulement le préambule du premier, & quelques unes des principales dispositions des neuf autres.

Appelés, dit Sa Majesté, par la divine Providence au Gouvernement d'un grand Royaume, Nous sommes dans la ferme résolution de n'employer l'autorité qu'elle nous a confiée, que pour procurer le bonheur d'un Peuple digne de notre tendresse par sa fidélité & par son amour pour ses Souverains. Comme la stabilité des loix, & celle des Magistrats pour leur dépôt & leur exécution, sont la base la plus solide de la félicité publique, nous avons cru qu'elle devoit être le premier & le principal objet de nos soins paternels. C'est sans doute à regret & contre le vœu de son cœur, que notre Très-Honoré Seigneur & Aïeul s'est vu forcé, par la suspension des fonctions des Officiers du Parlement de Paris, malgré ses ordres réitérés de les reprendre, à leur faire sentir le poids de sa puissance, & à suppléer à

leur service par des mesures que les circonstances ont alors rendu nécessaires. Les réflexions que cette disgrâce a dû inspirer aux Officiers qui l'ont éprouvée, & la persuasion dans laquelle nous sommes que lorsque nous les aurons rappelés à notre service, ils nous prouveront leur reconnaissance par leur soumission & par leur assiduité, nous engageant à suivre les mouvemens de notre cœur, & à signaler notre avènement à la Couronne par un bienfait qui nous a paru être le vœu général de nos Sujets.

Mais nous ne pouvons nous dissimuler que les Tribunaux avoient laissé introduire dans leur sein des abus, dont l'intérêt public & notre amour pour nos Sujets exigent la réformation, & qu'il est de notre devoir de prévenir, pour l'avantage même & pour l'honneur de la Magistrature. C'est ce que nous nous proposons de faire, afin que la même époque rassemble à la fois un acte signalé de bonté de notre part, & un témoignage solennel du désir que nous avons de rétablir l'empire des régles : ainsi la Magistrature épurée de tout ce qui pouvoit en altérer l'éclat, n'aura trouvé dans cette épreuve qu'un accroissement de considération. Nous sommes assurés que les Magistrats eux-mêmes, pénétrés de l'esprit dont nous sommes remplis, s'empresseront de concourir à nos vues ; qu'ils se rendront recommandables par la sagesse de leur conduite, autant que par la dignité de leur caractère & par l'importance du ministère qui leur est confié ; que l'esprit de Corps cédera en toutes circonstances à l'intérêt public ; que les Ministres de la Loi s'uniront avec le Souverain Législateur dans ces principes salutaires, desquels dépendent la paix & la prospérité des Peuples. Notre intention sera toujours de regner par l'esprit de raison & de conseil, suivant la forme & les loix sagement établies dans notre Royaume ; c'est ainsi que notre autorité, toujours éclairée sans être jamais combattue, ne se trouvera obligée dans aucun tems de déployer toute sa force ; & que par les précautions dont elle veut bien s'environner, elle n'en deviendra que plus chère & plus sacrée. A ces causes, &c.

La suite l'Ordinaire prochain.

C'est Monsieur qui a installé le Grand-Conseil. Le Comte d'Artois a présidé au rétablissement de la Cour-des-Aydes : il a débuté par ces paroles : *Le Roi mon Souverain Seigneur & Maître &c.*

Mr. de Sauvigny , Premier-Président de l'ancien Tribunal , à qui on a offert les récompenses les plus flatteuses en dédommagement de la perte qu'il faisoit de sa charge, les a toutes refusées & a fait une réponse remarquable que voici telle qu'on la débite.

Je n'ai accepté la charge de Premier-Président que sur un ordre positif & par pure obéissance : Je l'ai remplie du mieux qu'il m'a été possible ; je la quitte sans regret, & je vais vous en remettre ma démission : mais je ne dois , ni ne peux accepter aucune récompense qui pourroit jeter sur ma vie l'odieux soupçon d'avoir plus cédé à un objet d'ambition , qu'au simple désir de marquer au Roi mon obéissance , mon zèle , mon respect , & mon entier devouement à ses volontés , dans un tems où ces sentimens d'un Sujet fidèle & soumis étoient imputés à deshonneur dans l'opinion d'une grande partie de la Nation. Je ne veux autre chose que conserver l'avantage d'avoir tout sacrifié au Roi , sans autre intérêt que de contribuer au succès de ses projets & de ses vûes. Ayant existé avec honneur dans toutes les places que j'ai occupées depuis 40 ans, j'espère que le Roi ne me refusera pas de vivre éloigné des emplois & des affaires , & de mourir avec la consolation de n'avoir jamais rien fait que mon honneur & ma conscience puissent me reprocher.

Mr. l'Abbé Tudert , Doïen du Chapitre de Notre-Dame & Conseiller d'honneur du Parlement rétabli , devoit dire la Messe rouge à la rentrée de cette Cour ; mais , sur un avis de Mr. le Garde des Sceaux , Mr. l'Evêque de Meaux , qui avoit été prié pour cette céré-

monie par le Parlement supprimé , a été invité de nouveau par Mr. d'Aligre, Premier-Président ; sur-quoi il s'en est chargé. Cette Messe fut chantée le 21. Tous les environs retentissoient d'acclamations pendant que le Parlement arrivoit. Les harengères apportèrent en grande cérémonie une couronne & des corbeilles de bouquets superbes qu'elles distribuèrent après la Messe à chacun des Magistrats & même à Mr. l'Evêque de Meaux. Elles embrassèrent Mr. le Premier-Président, en lui passant une couronne de fleurs sur la tête. Les Avocats prêterent le serment d'usage ; mais quand le tour des Procureurs vint, l'un des cent Avocats , créés par Mr. de Maupeou , s'étant présenté , les autres crièrent qu'ils devoient passer les premiers & être distingués. Ce bruit déterminâ Mr. le Premier-Président de faire retirer l'audience, sans avoir pris le serment des Procureurs. Il y eut , le soir , une illumination presque générale dans les rues. Sur les faces des lanternes optiques , mises à plusieurs fenêtres , on lisoit : *Vive le Roi , vive la Reine , les Princes , le Parlement , & les Ministres.* --- Les Avocats ont informé Mr. le Garde des Sceaux qu'ils croioient ne pas devoir plaider au Châtelet/jusqu'au rappel des anciens Conseillers ; mais il leur a fait dire par le bâtonnier que le Roi leur ordonnoit de continuer leur plaidoirie , & qu'ils obéissent.

Mr. le Comte de Maurepas , qui n'a que le titre de Ministre , ne s'est point trouvé

au Lit de Justice, & l'on remarque que Mr. le Duc de Choiseul n'y a non-plus été.

Mr. le Pelletier de Rosambo, gendre de Mr. de Lamoignon de Malesherbes, Premier-Président de la Cour des Aydes, a repris sa charge de Président à mortier, qu'il avoit quittée après la disgrâce de sa Compagnie, pour entrer comme Cornette dans les Mousquetaires : mais la charge de Président à mortier, qu'avoit Mr. de Maupeou, fils de Mr. le Chancelier, devenu en 1771 Colonel de Cavalerie, est restée vacante. Mrs. Barentin, second Avocat-général, & Gilbert, Greffier en chef, étoient sur les rangs pour la remplir ; mais le dernier l'a, dit-on, obtenue, en faisant passer sa charge de Greffier en chef à Mr. Talon, fils du Conseiller au Parlement, mort pendant l'exil. Si Mr. Barentin en eut été pourvû, Mr. d'Aguesseau, fils, auroit pris sa charge d'Avocat-général.

Les quatorze ou quinze Conseillers du Grand-Conseil qui refusèrent à Mr. de Maupeou de composer le Parlement en 1771 ne sont point rentrés au rétablissement de leur Tribunal. Les uns disent qu'on ne le leur a pas proposé ; les autres qu'ils l'ont refusé. Les Présidens demandent que puisqu'ils consentent à dégénérer par obéissance au Roi, il leur soit du moins accordé des lettres d'honoraire de Présidens à mortier du Parlement ; s'ils les obtiennent, il est à craindre qu'elles trouvent des difficultés à l'enregistrement. Mr. Angrand ne voulant point y re-

prendre sa charge de Procureur-général, Mr. de Vergés l'exercera.

Comme il faut négocier avec presque tous les Parlemens de Provinces, mélangés d'anciens & de nouveaux Magistrats, la plupart ne seront rétablis, dit-on, qu'après les Rois. En attendant, ils entrent tels qu'ils sont depuis 1771, ainsi qu'a rentré le 12 celui de Dijon. C'est Mr. le Prince de Beauveau qui sera, dit-on, chargé d'aller à Bordeaux installer le Parlement que Mr. le Maréchal de Richelieu avoit expulsé, d'autant qu'il est retenu ici pour suivre son Procès criminel. On prétend que celui de Toulouse a écrit à Mr. de Mironmesnil, " que ses soins pour les réconcilier „ sont inutiles, vû qu'ils n'ont point cessé „ d'être unis, & qu'en se séparant, ils avoient „ tiré au sort à qui resteroit en fonction, „ ou s'exposeroit à l'exil. „ --- On parle beaucoup du règlement de discipline qui renouvelle les Edits de Louis XV, touchant l'association des Parlements, la cessation de service, les démissions combinées, &c. Le Parlement s'occupe à dresser des remontrances contre ce règlement.

ROUEN (le 20 Novembre.) Le Duc d'Harcourt, Gouverneur-général & Commandant de la Province de Normandie, accompagné du Sr. le Pelletier de Beaupré, Conseiller d'Etat, a fait enregistrer le 12 de ce mois, par ordre exprès de Sa Majesté, un Edit portant rétablissement des Officiers du Parlement de cette Ville & une Ordonnance pour ce Parlement. Voici le préambule de cet Edit :

Nous avons écouté favorablement le vœu de notre Province de Normandie , & nous nous sommes déterminés à rétablir le Parlement de Rouen. Cette Province , plus intéressante encore par sa fidélité & par son attachement pour la Personne de ses Rois , que par la richesse de ses productions & l'industrie de ses habitans , n'est régie que par une seule Coutume. Il est important pour elle de n'avoir qu'une seule Jurisprudence , & de ne pas éprouver une espèce de scission par l'établissement de deux Tribunaux qui prononceroient en dernier ressort sur les mêmes objets de contestation. D'un autre côté ces deux Tribunaux qui avoient été établis à Rouen & à Baïeux , & que nous avons jugé à propos de supprimer , n'avoient pas une Jurisdiction pleine & entière , & laissoient les habitans de notre Province de Normandie , au préjudice de leurs privilèges , dans la nécessité de venir solliciter à Paris une Justice qu'ils ont toujours trouvée dans leur Capitale : Enfin , le Parlement de Rouen , si recommandable par son ancienneté & ses services , sera plus à portée que ne l'étoit le Parlement de Paris , de nous faire connoître les véritables intérêts de cette Province , & ce qui pourra concourir au bonheur de ses habitans , qui mériteront toujours de notre part une singulière affection.

P A Y S - B A S.

VALENCIENNES (le 25 Novembre.) Mr.

le Comte Auguste-Marie-Raimond de la Marek , Prince puîné d'Arenberg , Grand-d'Espagne de la première classe , Colonel propriétaire d'un Régiment allemand de son nom au service du Roi de France , épousa avanthier au Château de Raismes , près de cette Ville , Mademoiselle Marie-Françoise-Ursule-Augustine , fille unique du Marquis de Le-Danois & de Geoffreville , Vicomte de Roucheres , Colonel aux Grenadiers de France , & petite-fille du Marquis de Cernay , Comte de Tupigny , Seigneur de Raismes , Maréchal héréditaire du Pais & Comté de Haynaut &c.

AMSTERDAM (*le premier Décembre.*)
Suivant les nouvelles de Batavia , un Vaisseau Hollandois , nommé le Burcht , a été trouvé sur la Côte du Japon , par des pêcheurs du pais , entièrement abandonné. On y avoit laissé une caisse de papiers appartenans à la Compagnie des Indes. Ces papiers renfermoient des particularités dont l'Empereur du Japon a pris ombrage. Cet événement , s'il est tel qu'on l'annonce , pourroit avoir des suites fâcheuses. Il paroît qu'à Batavia on craint une déclaration de guerre de la part des Japonois ; c'est pour cela qu'on a retenu , dans cette Isle , les Vaisseaux qui devoient aller prendre des provisions au Cap de Bonne-Espérance. Quant au commerce dont nous jouissons dans cet Empire , il est presque réduit à rien (*) ; &
après

(*) Voyez notre Journal de Janv. 1773 , p. II.

après avoir employé tous les moyens possibles qu'on fait , pour en faire chasser les Portugais , nous en sommes presque absolument chassés nous-mêmes : c'est la vérification du proverbe latin : *Malè parta malè dilabuntur.*

NAISSANCE.

Le 19 Novembre la Comtesse de Baillet & de Latour , née Comtesse de la Marche , est accouchée d'un fils à Casimire , en Galicie , qui a été nommé François-Joseph ; Leurs Majestés Imp. & R. en sont Parrain & Marreine , & ont été représentées par le Général Comte de Fabris , & la Comtesse Viepolinska.

L'article des morts pour l'ordinaire prochain

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	708
RUSSIE.	(Pétersbourg.	708
POLOGNE.	(Varsovie.	710
ESPAGNE.	{ Madrid.	713
	{ Cadix.	714
PORTUGAL.	(Lisbonne.	716
SUEDE.	(Stockholm.	717
ANGLETERRE.	(Londres.	721
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	723
	{ Berlin.	724
	{ Basle.	724
ITALIE.	{ Naples.	726
	{ Florence.	727
	{ Nice.	727
	{ Genes.	728
	{ Rome.	729
FRANCE.	{ Paris.	730
	{ Rouen.	744
PAYS-BAS.	{ Valenciennes.	745
	{ Amsterdam.	746
	Naissance.	747.

TABLE ALPHABÉTIQUE
 des matières de Littérature,
 depuis Juillet 1774.

A Discourse on the different kinds of air, &c. Discours sur les différentes espèces d'air. Juillet, II. Part.	Page 71
A griculture (l') Poëme, par Mr. Rossel. Août, I. Part.	127
A Mirror for inoculators &c. Miroir pour les Ino- culateurs &c. Juillet, I. Part.	17
A ncedote d'un Homme de Lettres, content dans sa pauvreté. Décembre, I. Part.	643
B etrachtungen über &c. Considérations sur les dis- senions ecclésiastiques & politiques de la Polo- gne; avec des remarques sur la révolution pré- sente. Juillet, II. Part.	63
B ibliothèque d'un homme de goût, ou avis sur le choix des meilleurs Livres &c. Octobre, II. Part.	437
B ildung (von der frühen) &c. Sur les soins qu'on doit donner à former de bonne heure ceux qui se destinent à la prédication. Par le Docteur Seiler. Août, I. Part.	136
C auses célèbres, curieuses & intéressantes de toutes les Cours souveraines du Royaume, avec les ju- gemens qui les ont décidées. Novembre, I. Part.	499
C auses (les) du bonheur public; par Mr. l'Abbe Gros de Besplas. Juillet, I. Part.	22
C hymie (nouvelle) du goût & de l'odorat, ou l'art de composer facilement & à peu de frais les liqueurs à boire & les eaux de senteur. Juillet, II. Part.	65
C omte (le) de Valmont, ou les égaremens de la Raison. Juillet, II. Part.	83
C ontinuation de la démonstration, jusqu'où la puis- sance des Romains, dans leurs guerres avec différents Peuples d'Allemagne, s'est étendue &c. Par Mr. Hanselmann. Août, I. Part.	147

Copie d'une Lettre au sujet d'un voleur qui a
 contrefait l'esprit revenant. *Novembre, II. Part.*
 Pag. 579

Daniël Langhans von den Eastern &c. *Traité des vices dont l'homme est puni par la perte de la santé. Août, II. Part.* 206

Della proportion tra i talenti , &c. *De la proportion entre les talens de l'homme & leur usage. Novembre, I. Part.* 516

Della vana aspettatione , &c. *De l'attente vaine des Juifs concernant la venue du Messie. Par Mr. l'Abbé Rossi &c. Septembre, I. Part.* 267

De Miraculis dissertatio critico-philosophica. *Dissertation critique & philosophique sur les Miracles. Novembre, I. Part.* 506

Dialogues philosophiques sur la publication immédiate de la Religion & sur quelques manières insuffisantes de la prouver. *Septembre, I. Part.* 256

Discours prononcé à l'Académie françoise , à la réception de Mr. l'Abbé de Lille. *Novembre, II. Part.* 561

Eloge de Charles-Marie de lu Condamine &c. *Par Mr. le Marquis de Condorcet. Août, II. Part.* 189

Epître à Mr. du Hamel de Denainvilliers. *Novembre, I. Part.* 514

Epître à Ninon Lenclos , par Mr. de Schouvaloff. *Juillet, II. Part.* 81

Epître d'Héloïse à Abaillard , par Mr. Mercier. *Août, I. Part.* 145

Essai sur la justice de Dieu. *Juillet, II. Part.* 82

Essai de la Philosophie élémentaire sur les Systèmes de l'Univers , ou des loix du monde physique &c. pour préserver de l'Athéisme moderne. *Par Mr. Beau de Marguilles. Juillet, I. Part.* 14

Essai sur l'origine & les progrès du langage. *Juillet, II. Part.* 83

Etrennes (les) de Clio & de Mnémosine. *Novembre, II. Part.* 571

Fricke (D. J. Henr.) *Commentatio de Noctambulis &c. Dissertation sur les Somnambules. Août, I. Part.* 131

<i>Histoire de l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin. Tome XXV. &c. Août, I. Part.</i>	Pag. 138
<i>Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes. Tome septième. Septembre, II. Part.</i>	313
<i>Historia Religionis Christianæ in Islandiam introductæ &c. Histoire de l'établissement du Christianisme en Islande. Août, II. Part.</i>	208
<i>Homme (l') de Lettres & l'Homme du monde. Novembre, II. Part.</i>	573
<i>Idylles, par Mr. Berquin. Décembre, I. Part.</i>	627
<i>Idem, second extrait. Décembre, II. Part.</i>	699
<i>Jérusalem délivrée, Poème du Tasse, traduction nouvelle. Novembre, II. Part.</i>	575
<i>Journal du voyage de Michel Montagne, en Italie, par la Suisse & l'Allemagne, en 1580 & 1581, avec des notes par Mr. Querlon, Juillet, II. Part.</i>	75
<i>Lettre de Mr. le Chevalier de Forbin, adressée aux Auteurs du Journal des Beaux-Arts sur la formation des ellipses suivant le système de Newton. Novembre, II. Part.</i>	567
<i>Lettre d'un Théologien à l'Auteur du Dictionnaire des trois Siècles. Décembre, I. Part.</i>	639
<i>Lettre de Mr. l'Abbé Sabatier, au sujet de deux petites pièces en vers, qu'on a faussement mis sur son compte. Décembre, II. Part.</i>	705
<i>Lettres du très-honorable Philippe Dormer Stanhope, Comte de Chesterfield, à son fils. Novembre, I. Part.</i>	511
<i>Lettres critiques, mêlées de Poësie. Décembre, I. Part.</i>	638
<i>Manière de gouverner les abeilles, par Mr. Wildmann. Novembre, II. Part.</i>	580
<i>Miroir Ardent dans le goût de celui d'Archimède. Décembre, I. Part.</i>	641
<i>Moyen simple & facile de faire périr les Chenilles. Août, II. Part.</i>	209

Nouveautés, tirées du regne du génie & de la suture,
Août, I. Part. Pag. 143

Observations météorologiques sur les six premiers
mois de la présente année. Décembre, II. Part.

706

----- *Autres, du Pere Cotte, de l'Oratoire, sur la*
pluie. Décembre, II. Part.

706

Ode sur l'avènement de LOUIS-AUGUSTE au
Thrône, présentée à la Reine, par l'Abbé de
Barreul. Août, II. Part.

Pag. 194

Idem, par Mr. Dorat. Août, II. Part.

199

Odes d'Horace, traduites en vers françois avec des
notes. Septembre, I. Part.

257

Oraison funèbre de S. A. R. Mad. Anne-Charlotte
de Lorraine, Abbessé de Remiremont, &c. Par Mr.
Bexon. Juillet, II. Part.

79

Oraison funèbre de Louis XV. par Mr. l'Evêque de
Senez. Octobre, I. Part.

383

Idem, second extrait. Octobre, II. Part.

445

Oraison funèbre de Louis XV. Par Mr. l'Evêque de
Langres. Décembre, I. Part.

631

Pallas Reise, &c. ou Voyage de Mr. Pallas en
diverses Provinces de l'Empire de Russie. Decem-
bre, I. Part.

623

Idem, second extrait. Décembre, II. Part.

695

Petropolis, Carmen, &c. Pétersbourg, Poème.
Juillet, I. Part.

11

Philosophische Abhandlung, &c. Dissertation phi-
losophique sur quelques causes de la décadence
de la Religion. Décembre, I. Part.

635

Placide à Macloire, sur les scrupules. Juillet, II.
Part.

70

Panegyrique de St. Louis, prononcé le 25 Août
1774, par Mr. l'Abbe Fauchet. Décembre, II.
Part.

685

Praticien (le) du Châtelet de Paris & de toutes les
Jurisdicitions ordinaires du Royaume. Juillet, II.
Part.

84

Prix donnés & Questions proposées par l'Acadé-
mie de Bruxelles. Décembre, I. Part.

642

Recette contre la rage, par la Société d'Agri-
culture du Mans. Novembre, I. Part.

517

Recette éprouvée contre la teigne. Juillet, II. Part. Pag. 85

Réflexions sur le combat singulier, ou le Duel moderne, adressées aux hommes de toutes les classes. Juillet, II. Part. 73

Relation des Voyages au tour du Monde &c. Septembre, II. Part. 324

Remarques (nouvelles) sur un moyen déjà publié de prévenir & d'extirper la petite-vérole, Octobre, I. Part. 394

Remède contre l'Hydropisie. Septembre, II. Part. 332

Requête des Filles de Salency, à la Reine, au sujet de la contestation &c. relativement à la fête de la Rose. Par Mr. Blin de Sainmore. Décembre, II. Part. 689

Solitude (la) Stances de Quevedo, traduites de l'Espagnol, Septembre, I. Part. 251

Sujet du prix d'Eloquence proposé par l'Académie de Montauban. Décembre, II. Part. 706

Topique pour les cancers ulcérés. Juillet, I. Part. 23

Traité du Suicide, ou du meurtre volontaire de soi-même. Octobre, I. Part. 375

Triomphe (le) de la vérité, ou Mémoires de Mr. de la Villette, par Mad. le Prince de Beaumont. Juillet, I. Part. 3

Vers à Louis XVI, sur l'Edit du 31 Mai, par Mr. de la Harpe, Octobre, II. Part. 455

Vers de Mr. l'Abbé de l'Isle, sur le jardin de Mad. la Comtesse de Boufflers, construit dans le goût anglois, Novembre, II. Part. 578

Vers sur la maladie de Mesdames de France, par Mr. de la Mierre. Octobre, I. Part. 390

Vie du célèbre Prédicateur Frere Gerundio de Campasus, autrement dit Gerundio Zotes. Septembre, I. Part. 262

Vorlesungen &c. Lectures faites dans les Assemblées de la Société royale de Göttingen. Août, II. Part. 204

FIN DE LA TABLE.

LE Public est averti que dans la Terre libre & impériale de Winichveiller , à quatre lieues de Saarlouis , appartenante à Son Excel. Mr. le Baron de Zandt , Conseiller intime & Chambellant de Son Alt. Ser. Elect. de Trèves , il y a de très-belles Forges à admodier , très - renommées pour la bonté du fer qui s'y frabrique ; les Entrepreneurs entre-autres avantages , trouveront sur place provifion de mine & de charbons qu'on leur passera à bon prix & à crédit : les amateurs pourrront , pour en favoir les conditions , s'adresser à N. Schmid , Procureur , résident à Luxembourg , ou immédiatement au Propriétaire , en son Hôtel à Trèves.